

SOMMAIRE

TEMPS FORTS 2023	2
NOS MISSIONS	7
NOS ENGAGEMENTS	9
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	10
RÉDUCTION, RÉEMPLOI, SENSIBILISATION	13
LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE	34
DÉCHETS ET COLLECTE EN CHIFFRES	40
VOUS TRIEZ, NOS ÉQUIPES ASSURENT LE TRAITEMENT ET RECYCLAGE	71
ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)	97
SCHÉMA DE GESTION	

TEMPS FORT 2023

SERD (SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS)

La SERD s'est tenue du 18 au 26 novembre 2023 avec un programme riche et varié : ce sont plus de 40 évènements organisés sur tout le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg par une vingtaine d'acteurs et actrices.

Des Repair cafés, ateliers do it yourself, visites de sites, conférences, collectes solidaires, clean walk, ...

En 2023, l'Eurométropole de Strasbourg était partenaire de 3 temps forts:

- → Conférence de Jérémie Pichon (auteur des livres familles zéro déchet) avec plus de 120 participant·es!
- → La Grande friperie des collecteurs à l'église St-Pierre le Vieux : avec plus de 550 visiteur·euses et 1 684 articles vendus.
- → Laisse parler ton cœur : grande collecte solidaire de jouets sur 2 semaines : 25 sites de collecte et 2,1 tonnes collectées !

Plus d'information : volet réduction - sensibilisation page 26.





TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Après une première phase de déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur les communes de moins de 10 000 habitant·es de l'Eurométropole en 2022, celui-ci s'est poursuivi sur Schiltigheim, ainsi que sur plusieurs quartiers de Strasbourg.

Ainsi, à fin 2023, ce sont près de 900 bornes de collecte qui ont été implantées sur le territoire, permettant à plus de 255 000 habitant·es de disposer d'une nouvelle solution de tri pour leurs déchets alimentaires.



EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À TOUS LES EMBALLAGES



L'extension des consignes de tri à tous les emballages a pour but d'harmoniser les consignes de tri sur le territoire et de simplifier le geste de tri en permettant désormais aux habitant es de mettre tous les emballages et tous les papiers dans le bac ou sac jaune ou le conteneur d'apport volontaire.

Cette simplification des consignes permet de faciliter le geste de tri, d'éliminer les doutes notamment sur les emballages en plastique, entre ce qui est recyclable ou ne l'est pas et donc systématiser le geste et faire ainsi progresser les performances de collecte et de recyclage.

Sur l'année 2023, cette évolution des consignes de tri s'est traduite par des actions de communication sur différents supports, campagnes d'affichage, site internet, réseaux sociaux mais aussi des outils de communication terrain (courriers d'information, calendriers de collecte, autocollants de consignes sur les bacs et conteneurs d'apport volontaire...).

- Collage des autocollants sur plus de 52 000 bacs jaunes : effectué en régie (environ 7 agent·es mobilisé·es les jours de collecte de tri sur 6 mois environ),
- Actualisation de la signalétique sur les conteneurs d'apport volontaire, environ 600 conteneurs d'apport volontaire dont plus de 350 conteneurs aériens qui bénéficient à cette occasion d'une remise en peinture intégrale,
- Mise en ligne d'un formulaire de demande d'adaptation des volumes des bacs : Afin de permettre aux usagers et usagères de signaler des insuffisances de dotation suite à l'extension des consignes de tri, un formulaire spécifique a été mis en ligne sur le site de Strasbourg.eu.



EMI & CRENO EXPÉRIMENTE LE TRI DES ENCOMBRANTS

L'Eurométropole de Strasbourg soutient l'initiative innovante d'Emi & Creno, une plateforme qui recycle des déchets encombrants et aide à l'insertion professionnelle de femmes éloignées de l'emploi.

Cette structure emploie en effet 34 femmes pour traiter jusqu'à 10 tonnes d'encombrants ménagers par jour.

Le service Collecte et valorisation des déchets a ainsi démarré en novembre 2023 une expérimentation visant à trier 275 tonnes d'encombrants sur 5 mois afin de réduire les déchets incinérés et les émissions de gaz à effet de serre.

Les premiers résultats sont très encourageants avec 97 % des déchets valorisés (81% valorisation matière et 16% valorisation énergétique).

L'expérimentation se poursuit sur l'année 2024 avec 620 tonnes de déchets qui devraient être triés par ce chantier d'insertion.



ATELIERS ET ANIMATIONS ZÉRO DÉCHET

Pour accompagner au mieux les habitant·es dans la réduction des déchets et la consommation responsable, de nouveaux outils et projets ont été mis en place en 2023 :

 Programmation d'ateliers thématiques, gratuits pour le grand public, avec inscription en ligne sur <u>Monstrasbourg</u>.





En 2023 : **9 ateliers ont réuni plus de 100 participant·es** (atelier le zéro déchet à ma portée avec fabrication de bougies, dentifrice, tawashi et furoshiki, atelier fabrication déco de noël en marc de café, conférences, fabrication de produits ménagers au naturel, ...)

 Victime de son succès, le dispositif de subvention des protections menstruelles lavables a été remplacé en 2023, par le projet « changeons les règles des protections menstruelles lavables ».

Ce nouveau dispositif a été lancé à destination du grand public et du public modeste : découvrir les protections menstruelles lavables au travers d'ateliers découverte ou d'ateliers couture, gratuits, avec remise de kits de découverte (au choix : une culotte menstruelle, ou une coupe menstruelle + une serviette lavable, ou un lot de 3 serviettes lavables).

En 2023 : 39 ateliers changeons les règles ont eu lieu avec 324 participantes et plus de 400 kits offerts. cf. détails page 18



- Création d'un catalogue des animations à disposition des partenaires (bailleurs, associations...) pour commander des stands ou ateliers gratuits : 23 animations avec 540 participant·es.
- Création d'un guide des éco gestes en adresses à destination du grand public pour réduire son impact sur l'environnement, payer moins et soutenir par la même occasion des structures locales de l'économie sociale et solidaire. Des bonnes adresses et bons plans 100% écoresponsables pour le logement, l'alimentation, les vêtements et chaussures, les loisirs, ...



CRÉATION DE LA DIRECTION PROPRETÉ **ET GESTION DES DÉCHETS (DPDG)**

La création de la DPGD en 2023, constituée des services propreté urbaine, collecte et valorisation des déchets et administration générale et ressources, doit permettre de mieux appréhender les enjeux liés aux déchets dans leur globalité en regroupant au sein d'une même entité la collecte et le traitement des déchets issus des activités privées et publiques.

L'objectif étant d'inscrire les services publics de proximité dans une logique d'efficacité et de performance et de contribuer à la transformation écologique du territoire.

Cette nouvelle organisation mise sur une mutualisation plus importante et des synergies plus fortes dans les différentes activités des services, notamment :

- agir auprès des habitants et des acteurs du territoire, en faveur de la réduction des déchets ;
- offrir à tous un espace public propre, sécurisé (viabilité hivernale...), et permettant l'accès à des équipements sanitaires de base (toilettes publiques);
- porter une démarche ambitieuse de transition écologique dans la gestion des déchets, dans l'évolution des métiers et des modes de faire...;
- renforcer le management de proximité et le suivi des agents pour permettre un travail sur les carrières, la qualité de travail, le service public, les métiers ;
- développer la capacité à porter de grands projets complexes et les trajectoires de réduction et de valorisation des déchets, dans un contexte de transitions, d'évolutions sociales/sociétales et d'incertitudes.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET OPTIMISATIONS TECHNIQUES

Deux projets majeurs ont été menés en 2023 pour répondre aux enjeux d'amélioration des conditions de travail et d'optimisation technique au sein du service Collecte et valorisation des déchets. Ils ont concerné les départements Collecte des déchets ménagers et Exploitation des objets encombrants, ce dernier ayant été renommé en 2023, département « Apport volontaire et encombrants ».

Département Collecte des déchets ménagers

11 équipes ont fait l'objet d'une remise à plat de leurs circuits de collecte. Ce rééquilibrage des circuits de collecte en porte à porte a concerné des équipes dédiées exclusivement aux secteurs d'habitat dense et aux collectes mixtes (quartiers denses, zones industrielles, adresses spécifiques, manifestations ponctuelles).

Ce redimensionnement des circuits de collecte a permis :

- de mettre en application la délibération sur le temps de travail à 32 heures par semaine pour les éboueurs (métier pénible),
- de tendre vers un équilibre de la charge de travail entre les équipes,
- de réduire les déplacements entre les secteurs à collecter.

Département Exploitation des déchets encombrants

Après une démarche de concertation engagée avec les agent·es et un travail de co-construction qui s'est poursuivi jusqu'à fin 2023, le département a fait l'objet d'une réorganisation qui a été rendue effective au début de l'année 2024. La démarche qui a porté notamment sur l'adaptation de l'organisation et des plannings de travail, le renforcement de l'encadrement et le développement d'outils de suivi doit permettre:

- d'améliorer le niveau de service à moyens équivalents,
- de renforcer le pilotage de l'activité,
- de stabiliser l'effectif en intégrant les activités en développement (collecte enterrée notamment).

NOS MISSIONS

ORGANISER, GÉRER

L'Eurométropole de Strasbourg assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie.

Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de filières pour permettre nouvelles lui d'atteindre les objectifs de valorisation.

COLLECTER, TRAITER, VALORISER

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les 520 169 habitant·es de ses 33 communes. Pour la première fois, la population de référence SINOE (population communale définitive iusqu'en 2021 et estimée pour les années 2022 à 2024) utilisée pour élaborer ce rapport annuel est en baisse par rapport à l'année précédente.

ADAPTER, MAÎTRISER, PRÉSERVER

La gestion des déchets est une activité complexe qui doit concilier différents enjeux: apporter un service adapté aux besoins du territoire, préserver l'environnement et maîtriser les finances publiques. L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces 3 enjeux et respecte les prescriptions réglementaires.

SENSIBILISER, INFORMER

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions de terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. En 2023, 67 800 foyers ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri et à la bonne gestion des déchets. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'usager et l'usagère dans la gestion quotidienne de ses déchets.

RÉDUIRE, RÉUTILISER

C'est la base, parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas!

L'objectif Zéro déchet, Zéro Gaspi mené par l'Eurométropole de Strasbourg est un défi proposé à tous les acteurs et actrices du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : communes, associations, entreprises...

ANTICIPER, DÉVELOPPER

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, adoptée début 2020, a renforcé les objectifs de réduction et de valorisation des déchets de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

L'Eurométropole de Strasbourg fait partie des territoires ambitieux en s'engageant sur des objectifs contractuels à atteindre notamment dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire signé avec l'ADEME en 2020 pour une durée de quatre ans.

LES DIFFÉRENTES MISSIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE

- la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers résiduels, du papier/emballages recyclables et du verre;
- la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers;
- la mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation;
- la collecte des déchets encombrants;
- la collecte en déchèteries fixes, mobiles et déchèteries spéciales végétaux;
- l'enlèvement des dépôts sauvages;
- la sensibilisation des usagers et usagères à la réduction, au tri et à la gestion des déchets ;
- l'accompagnement et le soutien de la population et des acteurs et actrices du territoire pour la réduction, le tri et la valorisation des déchets ;
- la gestion de contrats de redevance spéciale pour les non-ménages qui souhaitent voir leurs déchets assimilés collectés par la collectivité.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement pour être majoritairement recyclés ou valorisés, notamment :

- l'unité de valorisation énergétique (UVE) : valorisation énergétique (cogénération vapeur / eau chaude /électricité) et matière (mâchefers, ferrailles) des déchets ménagers résiduels ;
- le centre de valorisation des déchets végétaux (CVDV) : valorisation matière (compost) et énergétique (plaquettes et refus de criblage en chaufferies);
- le centre de tri:
 - > séparation par catégories de matériaux recyclables (papiers, cartons, emballages en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) collectés en mélange;
 - > conditionnement pour transport vers les filières de recyclage.

DÉCHETS MÉNAGERS

Définition

Ce sont les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne.

Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou jetables) et les déchets recyclables: papiers (journaux, prospectus,...), cartons, emballages (en papier ou carton, en acier ou aluminium, en plastique ou en verre), et les déchets organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...). Le Code général des collectivités territoriales (art L.2224-13 et 14) stipule que les communes ou leurs groupements doivent assurer l'élimination des déchets des ménages.

NOS ENGAGEMENTS

Garantir un service public de qualité pour toutes et tous, toute l'année



Agir pour réduire les déchets dangereux et nocifs

Augmenter le recyclage

Développer la valorisation des déchets

Garantir un cadre de vie de qualité

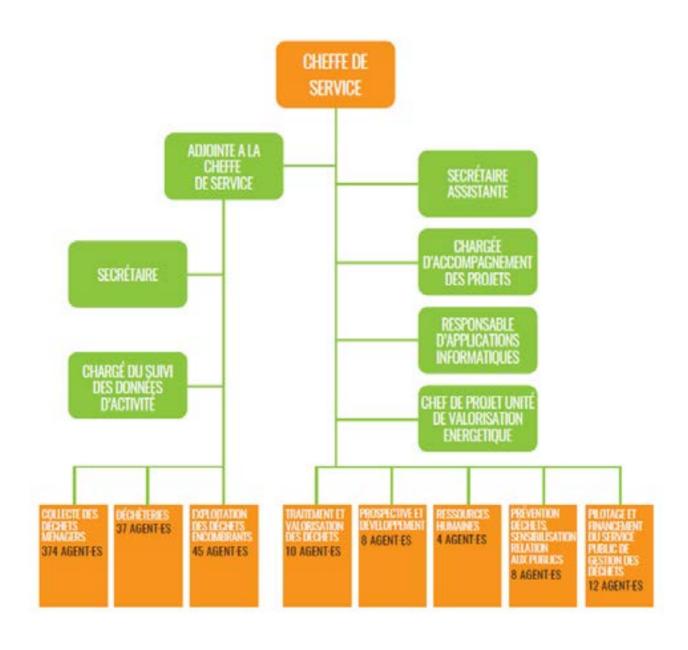
Assurer une maîtrise des coûts

Contribuer à réduire la production de déchets

Préserver notre environnement



LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS





Dont 374

Collectent les déchets ménagers en porteà-porte

LA FORMATION DES AGENT·ES

En 2023, 218 départs en formation ont été enregistrés pour 441 jours de formation réalisés.

Les actions de formation du service Collecte et valorisation des déchets sont essentiellement liées à la sécurité des biens et des personnes. Un certain nombre de formations sont identiques d'une année sur l'autre, à savoir, la prévention et secours civiques niveau 1 (secourisme), la lutte contre l'incendie, la formation continue obligatoire (FCO) pour les chauffeur euses et les recyclages du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) pour les utilisateur trices d'engins spécifiques.

Ces formations sont dispensées chaque année aux agent·es concerné·es, afin de répondre aux obligations réglementaires ou de les initier aux gestes de secours. Les agent·es de déchèterie, préposé·es à l'accueil et à l'orientation des usager·ères bénéficient de formations spécifiques à leur métier : formation sur le risque amiante, lutte contre l'incendie, habilitation aux risques électriques.

La formation au management dispensée à tous les encadrant·es de l'Eurométropole s'est poursuivie en 2023 pour les nouveaux encadrant·es du service. Les autres formations sont principalement destinées à accompagner les agent·es plus individuellement dans le perfectionnement de leurs connaissances professionnelles, mais aussi dans leur parcours de carrière professionnelle.

Quelques demandes dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) ont également abouti et ont pu contribuer aux projets personnels des agent·es.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2023, le service a enregistré 42 accidents du travail avec arrêt et 10 accidents sans arrêt de travail ainsi que 2 accidents bénins.

Sur les 52 accidents du travail survenus :

- 42% des sièges des lésions se trouvent au niveau des pieds-chevilles et des mains-poignets ;
- 15% des sièges des lésions sont multiples c'est-à-dire que plusieurs zones du corps ont été touchées. Les sièges des lésions aux membres inférieurs, membres supérieurs et cou-colonne représentent chacun 11,5% des accidents ;
- 4 % des sièges des lésions se trouvent au niveau de la tête. Les sièges des lésions aux yeux, à la tête représentent chacun 2% des accidents.

L'analyse des accidents du travail permet d'une part de procéder à des rappels de consignes et d'autre part de compléter le plan d'action annuel pour la santé et la sécurité au travail.

En 2023, un certain nombre d'actions correctives et préventives ont été poursuivies ou nouvellement mises en place, telles que :

- La mise en œuvre du redimensionnement des circuits de collecte des équipes dédiées aux secteurs d'habitat dense et aux collectes mixtes,
- Le remplacement du dispositif de filtration de l'air pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans le local bureaux/vestiaires-sanitaires/salle de pause implanté sur le site de l'unité de valorisation énergétique,
- La mise aux normes et la sécurisation du poste de pesée du Centre de Valorisation des Déchets Verts,
- La formation des nouveaux agent·es à l'utilisation du dispositif de travailleur et travailleuse isolé·es (DATI).

Par ailleurs, 5 comptes-rendus d'incident pour atteinte à agent-es ont également été rédigés.

Près de 80 % concernent l'activité en déchèterie et 20% la collecte des ordures ménagères.

RÉDUCTION, RÉEMPLOI ET SENSIBILISATION

PERFORMANCES ET PROGRAMMES D'ACTION

L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique volontariste depuis plus de 10 ans sur différents programmes de réduction des déchets, avec pour objectif d'encourager administrations, entreprises, associations, usagers et usagères à changer leurs comportements. Ces programmes ont d'ores et déjà permis de mettre en place de nombreuses actions sur le territoire et de mobiliser un réseau d'acteurs et actrices en faveur de la réduction des déchets.

En 2021, l'Eurométropole a lancé son nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), rebaptisé « Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi. Plan d'action 2021-2026 ».



Il fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) de -4 % entre 2018 et 2023 et -6 % entre 2018 (= 448 kg/hab./an) et 2026 (= 421 kg/hab./an).

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, le plan d'action Objectif Zéro Déchet Zéro Gaspillage détaille et planifie les mesures à mettre en place. Il s'articule autour de 8 axes thématiques et de 27 fiches actions qui font chacune l'objet de déclinaisons opérationnelles sur le terrain (plus de 125 sous-actions).



La commission consultative d'élaboration et de suivi, appelée « comité partenarial » se réunit tous les ans afin de suivre le bon déroulement du programme, la mise en œuvre des projets et l'atteinte des objectifs. Ces éléments sont consignés dans un bilan complet transmis aux membres et présentés lors d'une réunion annuelle (le 9 juin 2023 pour le bilan de l'année 2022).

Les synthèses de ces bilans sont également accessibles au grand public sur le site de la collectivité :

- https://objectifz.strasbourg.eu/bilan-1ere-annee-du-plan-daction-objectif-zero-dechet-zero-gaspi-2021-2026/
- https://objectifz.strasbourg.eu/bilan-2eme-annee-du-plan-daction-objectif-zero-dechet-2021-2026/

En 2023, l'Eurométropole de Strasbourg a collecté 389,5 kg de déchets par habitant e au total (déchets ménagers et assimilés recyclables et non recyclables). Cela représente d'ores et déjà une baisse de 13% par rapport à 2018 : pour la 2ème année consécutive, les objectifs à atteindre pour 2023 et 2026 sont ainsi déjà dépassés.

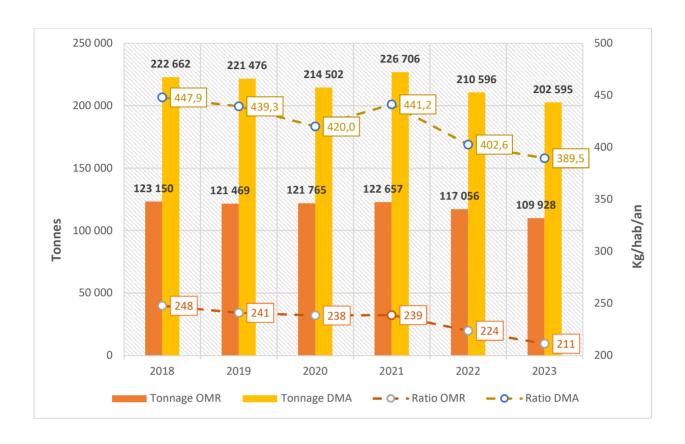
Ces résultats montrent que la politique de réduction des déchets engagée depuis plus de 10 ans par la collectivité porte ses fruits. Le but est désormais de pérenniser cette baisse, et d'inscrire les nouvelles pratiques et changements de comportements réalisés dans la durée.

Il est à noter que cette baisse importante de nos quantités de déchets qui touche l'ensemble des flux s'explique aussi en partie par la conjoncture économique, cette même situation s'observe au niveau national.

389,5 kg/hab./an

de déchets ménagers et assimilés

Évolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets ménagers assimilés (DMA) - en base population SINOE :



L'Objectif Z, Zéro déchet, Zéro Gaspi est un défi proposé à tous les acteurs et actrices du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : citoyen·nes, communes, associations, administrations, entreprises... C'est l'opportunité à saisir pour changer les habitudes individuelles. C'est aussi un élan collectif pour faire converger toutes nos énergies vers un objectif commun : réduire la production de déchets, stopper le gaspillage et faire de nos déchets une ressource.

Parmi les actions menées, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne le développement du compostage collectif et individuel, aide à lutter contre le gaspillage alimentaire et favorise l'écoconsommation sur son territoire.

Des travaux sont menés sur l'éco-exemplarité avec la mobilisation des communes, la promotion des alternatives au jetable, la réparation et le réemploi, etc. Un site web dédié au zéro déchet permet d'aider à passer à l'action en partageant les bonnes pratiques et les actualités : <u>objectifz.strasbourg.eu</u>.

LE SOUTIEN DE LA POPULATION EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :

324 subventions

compostage individuel et collectif

SOUTIEN AU COMPOSTAGE

En 2023, 324 subventions ont été versées:

- **303 subventions pour le compostage individuel** (40 € de subvention pour l'achat d'un composteur individuel ou lombricomposteur) ;
- **21 subventions pour le compostage collectif** avec un accompagnement pour le montage du projet.

Le nombre de subventions demandées est en baisse ces dernières années.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été mise en place avec la Maison du Compost pour la période 2023-2026 pour la promotion du compostage en complément de la collecte des déchets alimentaires. Elle est construite autour des axes de travail suivants:



- Sensibiliser, mobiliser et accompagner les différents publics vers des changements de comportements plus respectueux de l'environnement,
- Participer à la réduction des déchets ménagers et assimilés,
- Assurer une meilleure information et promouvoir la réduction des déchets.

Les publics ciblés sont les habitant·es de l'Eurométropole de Strasbourg, les associations gestionnaires de sites de compostage, les copropriétés, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires,

Bilan 2023 : au total 900 personnes sensibilisées lors de 48 animations et ateliers

- 11 stands organisés avec rencontre de 324 personnes,
- 27 animations ont permis de sensibiliser 525 participant es dont 427 enfants,
- 53 personnes ont été formées lors de 10 ateliers d'initiation au compostage individuel ou à la gestion d'un site de compostage partagé. Ces ateliers sont organisés toute l'année et sont accessibles gratuitement <u>sur inscription</u>,
- 13 nouveaux sites partagés créés et 13 sites en projet,
- 34 visites de sites existants.

Il convient de noter une baisse de fréquentation sur les événements grand public et la dynamique est moins forte sur certaines communes périphériques de Strasbourg. Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires induit une confusion entre compostage et collecte en bornes malgré la communication renforcée sur la complémentarité des dispositifs. La structuration du réseau d'acteurs et actrices locaux s'est renforcée. Un partenariat avec l'association Sikle permet de répondre aux enjeux de circularité des ressources sur le territoire et de répondre aux besoins des sites.

96 subventions

407 kits

couches lavables

protections menstruelles lavables

remis à 324 participantes lors de 39 ateliers

SOUTIEN À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Une trentaine de couches lavables suffisent à elles seules à remplacer 4 500 couches jetables. Cela permet de réduire significativement le contenu des poubelles.

Pour soutenir l'utilisation de changes lavables, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place en 2019 une subvention de 60 € pour 100 € d'achat (neuf ou d'occasion) ou de location de couches lavables.

96 subventions ont été versées en 2023 (dont 16 locations et 15 achats d'occasion).



2 ateliers d'information couches lavables ont été organisés et ont permis de sensibiliser 26 personnes.

SOUTIEN À L'UTILISATION DE PROTECTIONS MENSTRUELLES LAVABLES

En 2021, l'Eurométropole de Strasbourg a lancé le projet « changeons les règles », avec pour but de promouvoir et faire découvrir les protections menstruelles lavables et d'aider les habitantes de son territoire à en acquérir par le biais d'un subventionnement.

En 2023, un nouveau dispositif a été lancé à destination du grand public et du public modeste: découvrir les protections menstruelles lavables au travers d'ateliers découverte ou d'ateliers couture, gratuits :

- Les ateliers découverte (2h) permettent de comprendre les impacts (écologiques, économiques et sanitaires) des protections menstruelles jetables et de découvrir leurs alternatives lavables (utilisation, choix des matières, où les trouver, ...).
- À l'issue de l'atelier, les participantes repartent avec un kit de découverte offert. Les ateliers de couture (3h) sont accessibles à tout niveau et permettent d'apprendre à transformer une culotte classique en culotte menstruelle, ou bien à créer de A à Z une serviette lavable.
 À la fin de l'atelier, les participantes repartent avec leur réalisation et avec un lot de tissu pour pouvoir refaire une protection à la maison. Le public modeste reçoit en plus un kit de découverte.

En 2023, 39 ateliers « changeons les règles » ont eu lieu (25 ateliers découverte et 14 ateliers couture) dont près de la moitié auprès de public modeste, avec au total 324 participantes et 407 kits distribués.

D'autres ateliers zéro déchet sont organisés depuis 2023, le détail est indiqué dans le volet sensibilisation du rapport, page 26.

LA MOBILISATION ET LE SOUTIEN DES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

3 appels à projets

24 projets soutenus

154 000 € d'aides attribuées

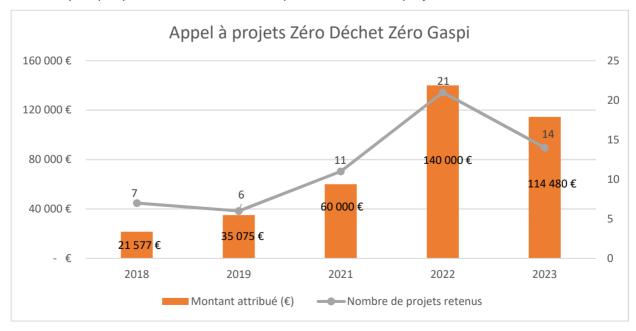
APPELS À PROJETS

Trois appels à projets ont été lancés pour l'année 2023 afin de soutenir les associations du territoire agissant en faveur de la gestion des déchets :

Appel à projets Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi :

L'appel à projets Objectif Zéro Déchet vise à soutenir des associations ou structures coopératives qui agissent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et qui souhaitent développer des actions innovantes en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets.

La 5^{ème} édition de cet appel à projets a permis en 2023 de soutenir **14 projets émanant de 13 structures pour un montant d'aides s'élevant à 115 000 € environ.** Le nombre de dossiers déposés est en baisse en 2023 par rapport à 2022 en raison notamment de la poursuite en 2023 de certains projets initiés en 2022, n'ayant pas permis à ces acteurs de déposer de nouveaux projets.



Les structures et projets soutenus pour 2023

Structure	Résumé du projet
AMSED	
(Association Migration Solidarité et Échanges pour le Développement)	Zéro gaspillage, les solutions du samedi pour une deuxième vie : créer et animer 12 repair cafés dans des QPV
Atelier NA	Construction d'une remorque à vélo en matériaux de réemploi et réalisation d'une notice de montage libre de droits
Atelier NA	Construction participative d'urinoirs féminins pour un événement festif grand public dans l'Eurométropole
Banque de l'objet	Poursuite du projet "Boutique mobile" lancé en 2022 : création de lieux éphémères de valorisation d'objet en réemploi destinés au grand public dans des QPV
Carijou-Fédération de Charité d'Alsace	Mise à l'échelle et équipement du nouvel atelier Carijou : augmentation des jouets collectés et réemployés et professionnalisation de l'activité.
Conscience et Impact Écologique (CIE)	Accompagnement des acteur-rices de la restauration rapide à la transition écologique : diagnostic, éco-score et pistes d'amélioration.
Circul'R (Antigone)	Atelier CIRCUL'R : valorisation locales de co-produits de l'alimentation par leur transformation en objets éco-responsables (chocoffré et éco urne)
Creative Vintage	Creative Vintage Place: ouvrir un lieu unique et ses versions itinérantes dédiés à la consommation durable et au réemploi + espace info réparation et repair café.
CSC Neuhof- Cybergrange	Faciliter l'accès à la réparation des habitant·es des quartiers Neuhof et Meinau avec l'ouverture d'un atelier d'auto-réparation, de bricolage et d'une permanence d'info-réparation.
Eco vestiaire	Développement et pérennisation d'une recyclerie du sport sur l'Eurométropole
Humanis	Le réemploi informatique et solidaire : développement de l'activité et création d'ateliers avec postes de travails adaptés au démantèlement afin d'améliorer le réemploi du matériel informatique
Iron & Feeling	Faciliter la mise à disposition et la mutualisation de matériel dans le cadre d'organisations éphémères (manifestations, événements,) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
Les retoqués	Poursuite de l'activité de la conserverie : production de bocaux anti-gaspi à partir de fruits et légumes invendus de producteurs locaux
Octop'us	Plastic Freak : valorisation en circuit court de déchets plastiques avec la création de bacs de collecte à partir de ces déchets, qui serviront ensuite à collecter de nouveaux déchets plastiques dans des QPV.

Appel à projets éducation à l'environnement et éco-citoyenneté

Cet appel à projets concerne les projets pédagogiques contribuant à la connaissance de l'environnement et les actions de sensibilisation (animation, ateliers, conférence) concernant les thématiques air, santé environnementale, biodiversité, eau, déchets.

En 2023, 6 projets ont été proposés par des associations pour sensibiliser à la réduction des déchets: Bretz'selle, Créative Vintage, CSC Neuhof, Eco Vestiaire - La Recyclerie du sport, Emmaüs Mundo et Les Retoqués.

Au total, **32 800 €** ont été consacrés à l'objectif de réduction des déchets.

Appel à projets compostage et éco-citoyenneté

Pour 2023, cet appel à projets à destination des associations gestionnaires d'un site public de compostage partagé, afin de favoriser les animations éco-citoyennes et le compostage a financé 4 projets d'associations du territoire dont le montant total s'élève à 6 654 €.

Ces trois appels à projets ont été relancés pour l'année 2024. En octobre 2023, les candidatures ont été réceptionnées, et les auditions ont été réalisées. Une délibération sera prise en 2024 afin de sélectionner les projets retenus.

Le nombre de candidatures réceptionnées pour 2024 est en hausse, ce qui montre un réel intérêt pour ces projets.

AUTRES PARTENARIATS:

Certains partenaires ont des projets qui s'inscrivent dans la durée et font l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) afin de pérenniser ces actions sur le territoire.

Quelques exemples de partenariats :

Eco-Manifestations Alsace

Poursuite du partenariat existant depuis plus de 10 ans dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs pour la mise en place de manifestations éco responsables.

Bilan 2023 : 26 manifestations labellisées sur le territoire soit 1/3 des labélisations totales de l'association, 157 personnes sensibilisées lors de 11 rencontres et réunions organisées (réunions de sensibilisation généralistes, réunions de formation thématiques, journée de rencontre et d'échanges), mises à jour mensuelles de l'annuaire en ligne des éco-prestataires ressources, ...

Zéro Déchet Strasbourg

Poursuite des actions dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024.

Bilan 2023 : 68 foyers inscrits au défi zéro déchet dont 42 nouveaux, 39 écoles inscrites au défi kermesse zéro déchet sur 7 communes différentes, 3 évènements zéro déchet organisés avec 320 participant es, 12 ateliers animés sur 7 communes avec 145 participant es, actualisation de la carte en ligne des acteurs et actrices du zéro déchet, ...).

Chambre de Consommation d'Alsace

Animations et actions d'information visant à accompagner les particuliers au changement de comportement, à réduire la production de déchets et le gaspillage alimentaire, à valoriser les initiatives locales, et à promouvoir les actes d'achat éco-responsables en impliquant le jeune public, les ménages et les relais d'information locaux.

Bilan 2023: 76 actions ont permis de sensibiliser plus de 1 000 participant·es.

- Maison du Compost : cf. détails et bilan page 17
- Face Alsace

Une nouvelle CPO a été lancée pour les années 2023 à 2026 autour des axes de travail suivants :

- assurer une meilleure information sur les déchets, le gaspillage alimentaire et promouvoir la réduction quantitative des déchets des particuliers,
- co-construire les réflexions stratégiques sur les thématiques de tri et réduction des déchets, gaspillage alimentaire, consommation et protection de la ressource en eau et sobriété énergétique,
- assurer une meilleure information et promouvoir la consommation et la protection de nos ressources en eau,
- promouvoir la sobriété énergétique et les éco-gestes afférents en accompagnant les publics vers des changements de comportement plus respectueux de l'environnement.

Trois cibles principales sont touchées : le grand public, le public scolaire et les relais.

Bilan 2023 : 2 200 personnes ont été sensibilisées lors d'événements, grâce au renfort des liens avec les centres socio-culturels et les visites en appartement pédagogique. La création d'un appartement pédagogique mobile déplaçable en vélo cargo avec un ciblage territorial permettra d'aller vers les populations.

AUTRES SOUTIENS AUX ACTEURS ET ACTRICES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE 2023 :

■ Mobilisation des artisan·es : le Label Repar'acteurs

La Chambre de Métiers d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg ont renouvelé leur convention de partenariat pour une durée de 3 ans pour le déploiement du label Répar'acteurs sur le territoire (2023-2026). Cette marque de reconnaissance permet de constituer un réseau local d'artisan·es de la réparation avec pour double-objectif de faire perdurer les savoir-faire des artisan·es de la réparation et de faire évoluer les comportements des consommateurs en les incitant à réparer plus dans le but de réduire la production de déchets.

Il y a 69 réparateur·rices labellisé·es sur le territoire à ce jour (16 nouvelles labélisations en 2023).



Label éco-défi des artisan·es

Afin d'accompagner et de valoriser les entreprises artisanales qui agissent pour réduire leur impact environnemental, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d'Alsace ont lancé en 2022 le label éco-défis. Le projet est mené avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Pour la première année d'engagement, les candidates doivent justifier de la réalisation de 3 actions parmi les 48 proposées. Celles-ci sont regroupées au sein de 6 thématiques : l'eau, l'énergie, les déchets, le choix des produits, les transports et le volet sociétal. Pour conserver le label, les professionnel·les doivent justifier de la réalisation d'un nouveau défi chaque année.



En 2023, 23 lauréates ont été récompensées lors d'une cérémonie, dont 11 lauréates de l'année précédente qui ont mis en place au moins une nouvelle action depuis leur premier engagement.

Elles et ils ont bénéficié d'un kit de communication et leurs actions ont été valorisées auprès du grand public via différents médias locaux (article Pokaa, vidéo Ma Ville Mon Artisan). Une cartographie a été mise en place sur le site internet de l'Eurométropole pour valoriser leur engagement.

Elles et ils ont également été mis en avant lors d'évènements organisés ou co-organisés par l'Eurométropole : le salon CYCL'EAU en juin 2023, les afterworks du Pacte pour une économie locale durable en 2024.

Plus d'informations sur le label et les entreprises engagées près de chez vous : https://www.strasbourg.eu/eco-defis

Le dispositif se poursuit en 2024.

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions de terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la réduction et au tri des déchets.

En 2023, plusieurs nouveaux marchés ont été lancés par la collectivité afin de développer les actions de sensibilisation de proximité :

- Marché de sensibilisation en porte à porte et d'animation d'un réseau de relais
- Marché d'animations et d'ateliers pédagogiques
- Marché d'ateliers éco-couture
- Marché pour la fourniture de kits de protections menstruelles lavables

SENSIBILISATION EN PORTE À PORTE

Les campagnes de sensibilisation en porte à porte concernent principalement le tri (extension des consignes de tri à tous les emballages et tri des déchets alimentaires) et la bonne gestion des déchets (gestion des encombrants, information sur les déchèteries).

En fonction des habitant·es rencontré·es la discussion peut également porter sur la réduction des déchets.

Le déploiement géographique de ces campagnes suit, l'année suivante, celui du déploiement de la collecte des déchets alimentaires.

En 2023, les ambassadrices et ambassadeurs du tri ont démarché 67 800 foyers et rencontré 62,4 % d'entre eux soit 42 300 foyers sensibilisés. Pour les absents, après plusieurs passages, la documentation est laissée en boîte aux lettres.

Ces campagnes de sensibilisation se déclinent avec des outils de communication qui aident l'usager et l'usagère dans la gestion quotidienne de ses déchets, dont près de 4 900 stop pub et 2 940 livrets « mes écogestes en adresses » distribués.

Dans les immeubles, le passage des ambassadrices et ambassadeurs du tri est aussi l'occasion d'effectuer un contrôle des locaux poubelles (propreté générale, état des bacs, état de la signalétique, etc.) et de mettre à jour la signalétique des consignes. Cela leur permet également d'identifier les principales erreurs de tri et d'adapter ensuite leurs conseils auprès des habitant·es.

4 235 locaux poubelles ont ainsi été examinés en 2023.

Dans le cadre des campagnes de sensibilisation en porte à porte, la sensibilisation de commerces de proximité (37 professionnel·les sensibilisé·es) a été expérimentée en 2023 en vue d'une mise en œuvre en 2024.





CRÉATION ET ANIMATION D'UN RÉSEAU DE RELAIS

Les interventions auprès d'acteurs et actrices relais du territoire, en parallèle des campagnes de sensibilisation en porte à porte, contribuent au déploiement des messages en faveur de la réduction et du tri des déchets. Ainsi, le prestataire est chargé d'identifier des personnes relais et d'animer un réseau. Ces personnes relais sont des représentantes de syndics de copropriété, de bailleurs sociaux, d'associations, des agentes, des élues, et aussi des citoyenes rencontrées lors la sensibilisation en porte à porte.

En 2023 près de 100 personnes relais ont été identifiées, et 70 d'entre elles ont participé à l'un des 7 ateliers organisés. Ces rencontres ont pour objectif de sensibiliser les publics relais à la politique de réduction et de gestion des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg afin de leur permettre de diffuser l'information auprès de leur « public », mais aussi de les renseigner sur toutes les ressources et outils à leur disposition sur le territoire.

Dans la continuité de ces rencontres, il leur est proposé de découvrir les coulisses de sites de valorisation des déchets, ainsi que de structures œuvrant pour le réemploi et la réduction des déchets, 3 visites ont été réalisées en 2023.

Enfin, afin d'animer ce réseau, une première lettre d'information leur a été diffusée en novembre 2023, plus particulièrement axée sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (3 à 4 lettres d'informations prévues par an).



ANIMATIONS, STANDS, ATELIERS



233 animations, stands et ateliers ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg et ses partenaires* d'aller à la rencontre des habitant·es et agent·es pour leur présenter les solutions pour réduire trier et valoriser leurs déchets.

* partenaires : Eco Manifestations Alsace, Zéro Déchet Strasbourg, Chambre de Consommation d'Alsace, Maison du Compost, Eco-Conseil et Alsace Eco-services

Près de 4 500 personnes ont participé à ces événements.

Les thématiques abordées étaient variées : compostage,

hygiène et beauté au naturel, produits ménagers DIY (Do It Yourself), alimentation zéro déchet, brico-récup, éco-gestes, achats éco-responsables, gaspillage alimentaire, tri et recyclage des déchets ...

Organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

La SERD 2023 s'est tenue du 18 au 26 novembre 2023, avec un programme riche et varié : plus de 40 évènements organisés sur tout le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (repair cafés, ateliers do it yourself, formation/stand de sensibilisation / communication, visites de sites, conférences, afterwork. friperie, collectes solidaires, clean walk, portes





ouvertes, ...) par une 20 aine d'acteur·rices différent·es (associations, sociétés coopératives, collectivités, entreprises...). Les évènements labellisés étaient répartis sur 7 communes de l'Eurométropole de Strasbourg (Illkirch, Bischheim, Strasbourg, Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim).

L'Eurométropole de Strasbourg a mobilisé et incité les acteurs et actrices de son réseau de partenaires à participer à la SERD et à faire labelliser leurs actions sur la plateforme dédiée de l'ADEME. La programmation et la sensibilisation ont fait l'objet d'une communication de l'EMS via plusieurs canaux : labellisation SERD sur le site de l'ADEME, programme sur le site Objectif Z, diffusions aux relais et contacts associatifs/communaux, annonces presse (DNA, pokaa), réseaux sociaux.

Cette année, l'Eurométropole de Strasbourg est partenaire de 3 temps forts pendant la SERD :

- Évènement d'ouverture de la SERD : <u>Conférence Jérémie Pichon</u> (auteur des livres familles zéro déchet) + ateliers Do It Yourself et rencontre avec des partenaires Zéro Déchet :
 - évènement organisé par les associations Zéro Déchet Strasbourg et Famille d'Illkirch, avec le soutien de l'Eurométropole de Strasbourg qui a réuni 120 participant·es ;

- Évènement de clôture de la SERD : La Grande Friperie : vente solidaire de vêtements et textile issus du réemploi, à prix libre + atelier furoshiki :
 - Co-organisée par l'Eurométropole de Strasbourg avec 3 structures de l'ESS (collecteurs textiles): Vetis, Horizon Amitié Solibat et Le Relais Est, soit 1684 articles vendus sur 2 jours avec 564 participant·es
 - atelier « furoshiki » (emballages cadeaux avec des tissus de récupération) qui a réuni 110 participant·es.













- Laisse parler ton cœur : Grande collecte solidaire de jouets d'occasion menée sur 2 semaines sur tout le territoire :
 - Co-organisé par l'Eurométropole de Strasbourg, les éco-organismes Ecosystem et Eco Maison et l'association locale Carijou,
 - 25 sites de collecte et 2,1 tonnes collectées sur 2 semaines (du 18 novembre au 2 décembre).
 - 3ème année consécutive sur l'EMS: rappel: 2021 18 points de collecte et 1 tonne collectée, 2022 : 24 points de collecte et 1,9 tonnes collectées,



Photo de la collecte réalisée à la médiathèque d'Illkirch

- Au niveau national bilan de l'opération : 60 collectivités participantes, 672 points de collecte, 43,7 tonnes de jouets collectés;
- Plusieurs ateliers grand public: atelier zéro déchet et fabrication d'objet, ateliers protections menstruelles lavables ...

Les nouveautés concernant la programmation des animations

Programmation d'ateliers pour le grand public avec inscription en ligne :

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite intensifier l'accompagnement de ses habitant·es dans la réduction de leurs déchets. Depuis 2023, divers ateliers sont ainsi proposés régulièrement afin de s'informer, de fabriquer des produits « zéro déchet » utiles au quotidien et de découvrir des solutions pratiques, écologiques, respectueuses de la santé et économiques.

Ex : création d'objets en réemploi, emballage cadeaux en tissus, fabrication de cosmétiques ou produits ménagers au naturel, changeons les règles (cf. cidessus), couches lavables, escape game anti gaspillage ...

Ces ateliers sont organisés à destination du grand public, avec inscription via un formulaire en ligne <u>MonStrasbourg</u>: demarches.strasbourq.eu/ateliers-dechets



En 2023, 9 ateliers zéro déchet ont été réalisés avec 108 participant·es au total : conférence pour réduire les déchets numériques et électronique, atelier le ménage au naturel avec fabrication de produits ménagers, fresque des déchets, atelier zéro déchet pour ma santé avec fabrication de baume à lèvre et beewrap, ateliers parlons couches lavables, atelier le zéro déchet à ma portée avec fabrication de bougie, dentifrice, tawashi et furoshiki, atelier fabrication déco de noël en marc de café...

Les retours sont très positifs sur le dispositif qui sera étoffé en 2024.

- Programmation d'ateliers découverte et de fabrication des protections menstruelles lavables:

39 ateliers changeons les règles ont eu lieu avec 324 participantes cf. page 18.

- Création d'un catalogue des animations destiné à nos partenaires :

Afin de clarifier notre offre d'animations, un catalogue regroupant de multiples animations-stands et ateliers gratuits a été créé et diffusé à nos partenaires (communes, centre sociaux culturels, bailleurs, direction de territoire de la ville de Strasbourg, médiathèque ...). Ces derniers peuvent ainsi « commander » des animations pour leurs évènements.



VISITES DE SITES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Les visites de sites sont une autre manière de sensibiliser les usager·es en leur faisant découvrir « les coulisses » d'installations de valorisation des déchets.

La Maison du recyclage située sur le centre de tri ALTEM, est un lieu d'échanges et d'informations sur le recyclage des déchets qui a notamment pour vocation l'accueil du public venant visiter le centre de tri.

En 2023, 17 visites du centre de tri, 1 visite de l'unité de valorisation énergétique, 5 visites de centre de méthanisation de Lingenheld et 1 visite du centre de valorisation des déchets verts, soit 24 visites au total qui ont réuni plus de 200 participant·es.

Le samedi 18 mars 2023, journée mondiale du recyclage, 3 visites du centre de tri ont été organisées pour le grand public, avec succès, et nous envisageons de programmer régulièrement des visites pour le grand public à partir du 2ème semestre 2024.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de sensibiliser le public scolaire au tri des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de toutes les écoles qui le souhaitent des malles pédagogiques en lien avec les thématiques de réduction et tri des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'animatrice Environnement accompagne les équipes pédagogiques dans la construction des projets de sensibilisation et les forme sur les thématiques et outils prêtés.

En 2023, **10 visites du centre de tri** des déchets ménagers (250 participant·es du CM1 au sup) et **8 visites du centre de valorisation des déchets verts** (70 participant·es du CM1 au sup) ont été réalisées.

La cellule Éducation à l'environnement de l'Eurométropole de Strasbourg dispose de 648 outils pédagogiques à disposition des écoles, périscolaires et associations, soit 108 références disponibles gratuitement dont 10 ressources sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire et 25 sur la réduction des déchets. 65 structures ont emprunté des outils, malgré la fermeture du centre pour travaux depuis juin 2023.



PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire soutient le réemploi solidaire.

DEUX EMMAÜS, OPÉRATIONNELS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Afin de privilégier le réemploi, l'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec les deux structures Emmaüs du territoire : Emmaüs Strasbourg et la Recyclerie coopérative et solidaire Emmaüs Mundo. Elles emploient plus d'une centaine de compagnons, de personnes en contrat d'insertion et/ou à durée indéterminée. En associant réemploi et emploi, ce partenariat s'inscrit dans une logique d'économie solidaire.

Les deux Emmaüs collectent des objets pour leur donner une seconde vie :

- · au domicile des usager·es;
- directement sur leurs sites;
- dans les caissons disposés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2023, 4 738 tonnes d'objets ont été collectés :

4 738 t

d'objets collectés par les 2 structures Emmaüs

dont 2 215 t d'objets réemployés (soit 47 %)
et 2 095 t d'objets recyclés (soit 44%)
428 t d'objets traités (soit 9%)
en valorisation énergétique

ENVIE, DU RÉEMPLOI ET DES EMPLOIS

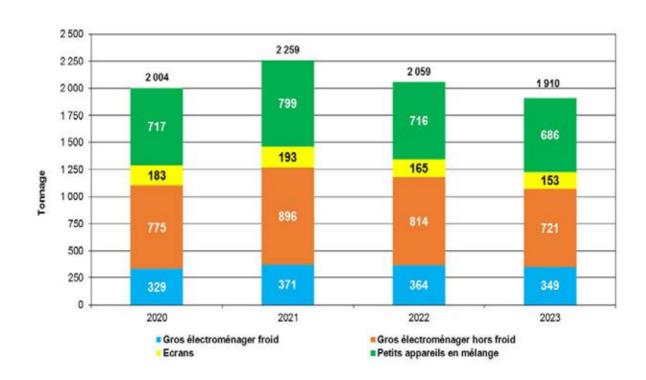
L'association Envie est l'un des prestataires d'Ecosystem sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle collecte, rénove, répare des appareils électriques et électroniques usagés afin qu'ils soient réemployés ou recyclés. Envie favorise également l'accès au monde du travail et à la formation aux personnes éloignées de l'emploi, en offrant une seconde vie aux équipements électriques et électroniques (D3E) usagés. Une fois rénovés, ces équipements sont revendus à petit prix.

En 2023, 1 910 tonnes de D3E ont ainsi été collectées, marquant une baisse de 7,3 % par rapport à 2022.

1910 t

de déchets d'équipements électriques et électroniques collectés

Le graphique ci-dessous présente le bilan des D3E collectés par l'ensemble des prestataires d'Ecosystem pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg sur les 4 dernières années.





TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) font l'objet d'une collecte séparée qui comprend les produits suivants:

- tous les vêtements homme, femme et enfant ;
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...);
- les chaussures et articles de maroquinerie.

Sont exclus de la collecte :

- les articles non textiles ;
- · les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- les chiffons usagés en provenance des entreprises.

L'Eurométropole de Strasbourg a conventionné via un service d'intérêt économique général (SIEG) avec Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, Vétis ; ces 4 structures se répartissent la collecte des TLC sur le territoire par secteur géographique. Elles mettent à disposition des conteneurs permettant une collecte séparée, organisent leur vidage et trient les produits en privilégiant la réutilisation et le recyclage.

Ces conventions s'inscrivent dans un objectif de réduction des déchets mais ont également une visée sociale. En effet, ces structures participent à la lutte contre la précarité et favorisent l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

L'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec l'éco-organisme ECO-TLC Refashion pour développer la filière sur le territoire en lien avec les différents acteur trices du territoire. ECO-TLC Refashion perçoit des éco-contributions des metteurs sur le marché pour développer la filière TLC notamment en:

- sensibilisant tous les acteur-trices;
- accompagnant la collectivité, notamment sur la communication relative à la collecte des TLC;
- accompagnant les acteur-trices de collecte des TLC sur l'amélioration des process et débouchés innovants, en les soutenant financièrement dans leurs activités et investissements.

ECO-TLC Refashion comptabilise l'ensemble des flux collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, tant par l'intermédiaire des bornes de collecte situées sur le domaine public que directement par les structures et lieux associatifs.

Ainsi pour 2023, ce sont 2 431,4 t qui ont été collectées soit 4,75 kg par habitant·e, ce qui en fait une des plus belles performances des grandes collectivités françaises.

RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

La délibération au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg de février 2023 a acté le lancement d'un appel à projets consacré au « Développement du réemploi des équipements informatiques et téléphoniques sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Les six obligations de service public attendues pour le réemploi des équipements informatiques et téléphoniques sont réparties selon trois thèmes : informatique, environnemental, solidaire et partenarial.

Au titre de ses propres équipements l'Eurométropole a cédé en 2023 : 2 791 biens informatiques et de télécommunication.

La convention en cours avec les opérateurs Envie et Humanis a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 et a permis de remettre 14 940 équipements aux associations depuis 2017.

La semaine du numérique responsable qui s'est tenue du 12 au 17 juin 2023 a comporté divers ateliers portant sur le numérique responsable et a accueilli notamment le réseau des interconnectés dans le cadre de son Interco Tours.

RÉEMPLOI DES VÉLOS

Les travaux sur la filière vélo et le réemploi se sont poursuivis en 2023, ils ont porté sur les volets suivants :

• Agir sur l'amplification de la collecte

Les conventions portant sur la cession des vélos épaves collectés sur la commune de Strasbourg, ont permis de céder **704 épaves** de vélos aux associations d'autoréparation et de réparation solidaire du territoire en 2023. Ces enlèvements, stables par rapport à 2022, restent en dessous des besoins. La collecte tant sur l'espace public et privé sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est estimé entre 5 et 10 fois supérieure.



 Soutenir des acteurs et actrices de l'autoréparation et de la réparation solidaire: animation de la communauté, suivi d'activité des acteurs et actrices et collecte de données d'activités et d'emplois.

• Travailler sur la mise en sécurité des vélos en réemploi

Initié en 2022, un marché public a été lancé en 2023 contribuant à la pose de lumière pérenne sur des vélos en réemploi ainsi que leur marquage. Plus de 100 vélos ont été équipés en 2023. Ces travaux sont engagés pour 4 années selon une estimation de 200 vélos par an.

• Étudier l'embellissement

10 vélos du parc véhicules ateliers ont fait l'objet d'une étude d'embellissement. Le travail du collectif de designers et des agent·es de l'Eurométropole a été exposé sous le nom de Cyclo cité au grand public et aux agent·es en septembre. Cette exposition a pour objectif de donner une image positive de la rénovation de vélo et pourrait être source d'inspiration pour d'autres acteurs et actrices et collectivités intéressées par le réemploi :

- Exposition Cyclo cité au grand public le 21 septembre 2023,
- Une présentation à l'expo du vélo 23 et 24 septembre 2023,
- Une exposition aux agent·es sur les sites du centre administratif et de la fédération en novembre 2023.



LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS **DE COLLECTE**

Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des déchets est organisée en 3 secteurs selon une logique historique liée à la densité de population et à la fusion au 1er janvier 2017 de la communauté de communes les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen).

- **SECTEUR 1**: communes de plus de 10 000 habitants
- **SECTEUR 2**: communes de moins de 10 000 habitants
- SECTEUR 3 : 5 communes de l'Ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)

Sur ces 3 secteurs, les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés est principalement effectuée en porte-à-porte en bacs. Cette collecte se déroule à une fréquence majoritairement hebdomadaire, seuls certains quartiers d'habitat dense et le centre historique de Strasbourg bénéficient d'une collecte bi- hebdomadaire.

Sur quelques sites dont la production d'ordures ménagères représente un volume trop important à collecter à une fréquence hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, des bennes sont mises à disposition en substitution des bacs à déchets.

Depuis 2012, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés en pied d'immeuble a été mise en œuvre sur plusieurs quartiers d'habitat vertical dense.

Elle est aujourd'hui progressivement développée sur d'autres quartiers d'habitat similaire avec une fréquence de collecte bi-hebdomadaire.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est principalement réalisée en régie que ce soit en porteà-porte, en conteneurs enterrés ou en benne, à l'exception du territoire des 5 communes de l'Ouest du territoire où la prestation de collecte en porte-à-porte est confiée à un prestataire privé.



Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
7 communes > à 10 000 habitants	21 communes < à 10 000 habitants	5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)

Eurométropole Strasbourg: 33 communes

		Secteur 1 7 communes > 10 000 habitant-es		r 2 00 habitant-es	Secteur 3 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickerscheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)	
	Туре	Fréquence	Туре	Fréquence	Type	Fréquence
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés	Bacs en porte-à-porte Bornes enterrées en pied d'immeuble sur domaine privé (selon des critères définis par la Collectivité)	1 fois/ semaine OU 2 fois/ sem: habitat dense, centre historique	Bacs en porte-à-porte	1 fois/ semaine	Bacs en porte-à-porte	1 à 2 fois/ semaine
Papiers et emballages recyclables hors verre	Bacs en porte-à-porte Bornes enterrées en pied d'immeuble sur domaine privé Bornes d'apport volontaire de surface et enterrées sur domaine public	1 fois/ semaine	Bornes d'apport volontaire de surface et enterrées sur domaine public	selon le taux de remplissage	Bacs en porte-à-porte	1 fois toutes les 2 semaines
Déchets alimentaires	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/ semaine	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/ semaine	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/ semaine
Verre	Bornes d'apport volontaire de surface et enterrées sur domaine public	selon le taux de remplissage	Bornes d'apport volontaire de surface et enterrées sur domaine public	selon le taux de remplissage	Bacs en porte-à-porte	1 fois/ mois
Service complet	Sous condit	ions	Non prop	osé	Non propo	sé

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LA COLLECTE DU VERRE

Sur les communes de plus de 10 000 habitant·es (Secteur 1) et les 5 communes de l'Ouest du territoire (Secteur 3), la collecte sélective des papiers et de tous les emballages recyclables s'effectue principalement en porte-à-porte avec des bacs à couvercle jaune. La fréquence de collecte est hebdomadaire.

Dans le cadre des actions menées pour l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, plusieurs quartiers d'habitat vertical disposent de conteneurs d'apport volontaire de proximité de surface ou enterrés en pied d'immeuble, en remplacement des bacs à couvercle jaune.

Sur les autres communes, la collecte sélective est assurée par un dispositif de conteneurs d'apport volontaire exclusivement. Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs desservis et du taux de remplissage. Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est réalisée en apport volontaire sauf sur les 5 communes de l'Ouest du territoire.

La collecte sélective en porte-à-porte est effectuée en régie à l'exception des 5 communes de l'Ouest du territoire où les collectes des papiers/cartons, emballages recyclables et verre sont confiées à un prestataire privé.

Les collectes en apport volontaire du verre et des papiers/cartons et emballages recyclables sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations privées, sauf la collecte du verre dans le centre historique de Strasbourg et les collectes de conteneurs enterrés en pied d'immeuble (verre et papiers et emballages recyclables) qui sont réalisées en régie.

COLLECTES EN SERVICE COMPLET

Une spécificité de l'Eurométropole de Strasbourg est de mettre en œuvre deux types de collecte en porte-à-porte: un service traditionnel où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés dans les locaux par les habitant·es et le service complet où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés par le personnel de la collectivité. Le service complet est assuré sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es sous certaines conditions.

Ce service évite la gêne occasionnée par la présence des bacs sur la voie publique. Il nécessite des équipes renforcées avec deux agents supplémentaires.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La collecte des déchets alimentaires est réalisée en points d'apport volontaire (bacs placés dans des bornes) collectés 2 fois par semaine par un prestataire privé.



60

Équipes de collecte en porte-à-porte.



898

Bornes à déchets alimentaires.



678

Conteneurs pour papiers, cartons, emballages en plastique et métalliques, briques alimentaires.







720

Conteneurs à verre.



6000

Clés à gérer dans le cadre du service complet.

381 367



Habitant·es bénéficient de la collecte sélective

en porte-à-porte sur tout le territoire.



54 592

Bacs pour la collecte sélective



116 913

Bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles



2725

Bacs pour la collecte du verre

Nombre de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés

Communes	Nbr d'habitant.es	Nbr de bacs d'ordures ménagères	Nbr de bacs de collecte sélective	Nbr de bacs de collecte du verre
ACHENHEIM	2639	949	978	914
BISCHHEIM	18 777	3 387	2 342	
BLAESHEIM	1 467	643		
BREUSCHWICKERSHEIM	1 324	519	538	518
ECKBOLSHEIM	7 300	2 270	7	
ECKWERSHEIM	1 452	612		
ENTZHEIM	2 588	967		
ESCHAU	5 944	2 072		
FEGERSHEIM	5 767	2 143		
GEISPOLSHEIM	7 590	2 948		
HANGENBIETEN	1 827	613	664	625
HOENHEIM	11 497	2 986	2 351	
HOLTZHEIM	4 154	1 346		
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	27 135	6 228	5 215	
KOLBSHEIM	1 033	361	379	339
LA WANTZENAU	5 854	2 479		
LAMPERTHEIM	3 451	1 207		
LINGOLSHEIM	21 201	4 549	3 743	
LIPSHEIM	2 673	975		
MITTELHAUSBERGEN	2 064	789		
MUNDOLSHEIM	5 406	2 004		
NIEDERHAUSBERGEN	1 677	615		
OBERHAUSBERGEN	5 746	1 567	1	
OBERSCHAEFFOLSHEIM	2 925	956		
OSTHOFFEN	783	283	294	329
OSTWALD	13 962	2 717	2 446	
PLOBSHEIM	4 463	1 731		
REICHSTETT	4 344	1 925		
SCHILTIGHEIM	34 348	6 737	4 605	
SOUFFELWEYERSHEIM	8 233	2 712		
STRASBOURG	292 302	53 905	31 029	
VENDENHEIM	6 096	2 295		
WOLFISHEIM	4 147	1 423		
		116 913	54 592	2 725
TOTAL	520 169			174 230

Population SINOE 2023



DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS ASSIMILÉS COLLECTÉS (SUR LES 3 SECTEURS)

109 928 t

d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés

-7128 t

d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés par rapport à 2022

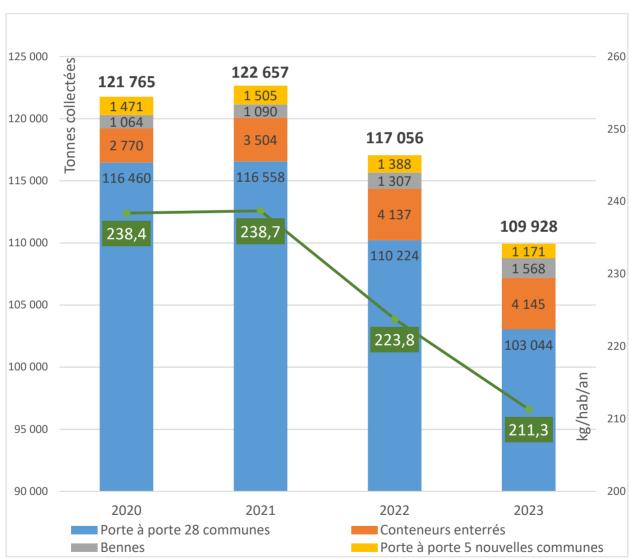
211,3 kg/hab./an

d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés

La quantité globale des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectée sur l'ensemble du territoire a diminué par rapport à 2022 avec un ratio à l'habitant·e de 211,3 kg/habitant d'ordures ménagères en 2023 soit – 5,6 % (223,8 kg/habitant en 2022). Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des dispositifs de collecte : porte-à-porte, apport volontaire enterré, bennes en substitution de bacs.

La collecte en porte-à-porte est principalement concernée par cette diminution (-6,6 %). Cette dernière est principalement liée à la conjoncture, à l'extension des consignes de tri à tous les emballages et au déploiement de la collecte des déchets alimentaires.

Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés



COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 1)

Réalisée sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es via les poubelles à couvercle jaune ou les sacs de tri (lorsque la configuration des locaux ne permet pas de mettre des bacs jaunes), la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange est le mode de collecte sélective principal sur ce territoire. Cette collecte concerne les cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques mais aussi, depuis le 1^{er} janvier 2023 et sur l'ensemble du territoire de l'EMS, tous les autres emballages notamment les films, pots et barquettes.

En complément, des conteneurs d'apport volontaire de proximité (conteneurs de surface ou conteneurs enterrés en pied d'immeuble) sont déployés en remplacement du service en porte-à-porte dans des secteurs d'habitat vertical où cette solution est plus adaptée compte-tenu des volumes de déchets à stocker et pour garantir la qualité du tri. Les deux dispositifs sont donc complémentaires sur le territoire des 7 communes de plus de 10 000 habitant·es.

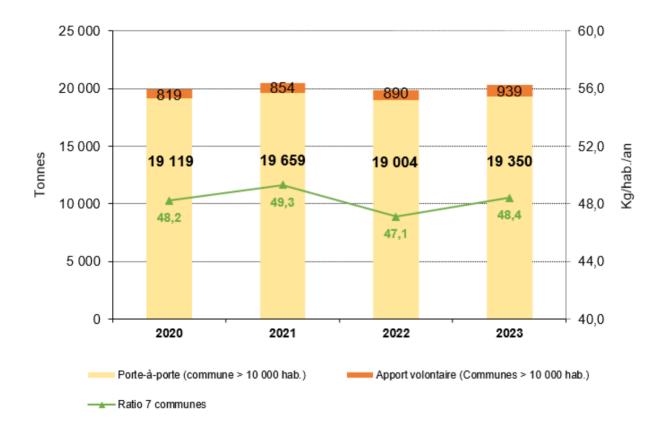
20 289 t

de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es soit

48,4 kg/ hab./an

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES > 10 000 HABITANT·ES

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)



La quantité de recyclables collectés sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es en porte-à-porte et en apport volontaire augmente modérément (+ 2 %) avec 20 289 tonnes de matériaux collectés en 2023 par rapport à 19 894 tonnes en 2022.

Le ratio est ainsi porté à 48,4 kg/ habitant·e en 2023 contre 47,1kg/ habitant·e en 2022.

19 350 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2023 contre 19 004 tonnes en 2022 soit une hausse de 1,8 %. Le tonnage collecté en apport volontaire est en légère hausse, avec 939 tonnes collectées par rapport à 890 tonnes en 2022 compte-tenu notamment de la poursuite du déploiement des conteneurs sur le territoire.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 2)

Sur les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es (hors 5 communes Ouest), la collecte sélective en apport volontaire est l'unique mode de collecte des papiers et emballages recyclables en mélange (papiers, cartons, emballages hors verre).

3 668 t

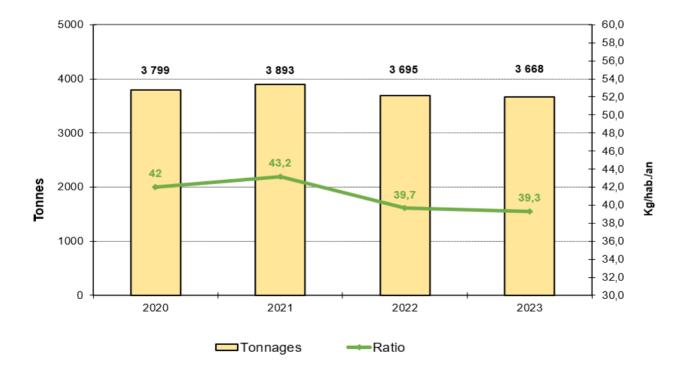
de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es soit

39,3

kg/ hab./an

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)



La quantité de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es reste stable avec 3 668 tonnes par rapport à 3 695 tonnes en 2022 (-0,7 %). Rapportée à l'habitant, la quantité collectée est de 39,3 kg/habitant·e/an.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (SECTEUR 3)

Sur les 5 communes de l'Ouest du territoire, la collecte sélective s'effectue en porte-à-porte.

Cette collecte est réalisée une fois tous les quinze jours. À l'instar de l'année précédente, 447 tonnes ont été collectées en 2023 ce qui représente 58,8 kg/habitant·e. Ce ratio est équivalent à celui de 2022 (58,5 kg/habitant·e).

447 t

de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 5 communes soit

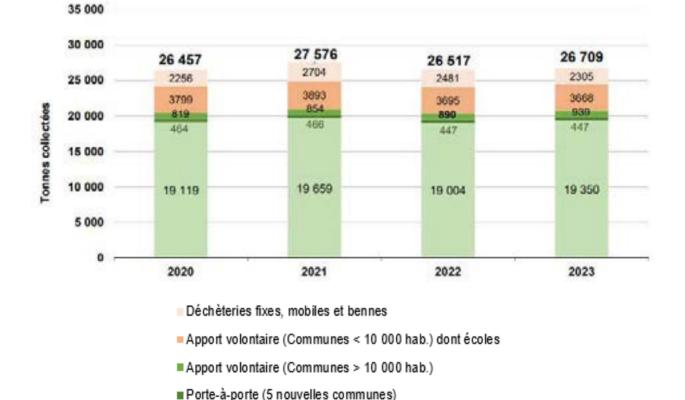
58,8

kg/ hab./an

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE SÉLECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)

Les tonnages collectés tous dispositifs confondus se maintiennent (+ 0,7 %).



■ Porte-à-porte (commune > 10 000 hab.)

26 709 t

de matériaux recyclables (hors verre)
tous dispositifs de collecte confondus
(porte à porte, apport volontaire, déchèteries, écoles)

51,3 kg/ hab./an

C'est vraisemblablement l'extension des consignes de tri à tous les emballages qui a permis d'enregistrer une hausse des tonnages de collecte sélective sachant que les tonnages sur les autres flux sont tous globalement en baisse.

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les déchets non conformes aux consignes de tri, collectés avec les papiers et emballages recyclables produisent sur la chaine de tri des refus qui ne peuvent être recyclés et doivent être incinérés dans l'unité de valorisation énergétique.

La quantité de refus de tri livrée à l'unité de valorisation énergétique est de 7 535 tonnes en 2023 contre 6 699 tonnes en 2022. Bien que cette quantité ait augmentée de 836 tonnes entre les 2 années, rapportée à la quantité totale de déchets livrés sur le centre de tri, elle représente pour 2023 un taux de refus de 28,2% contre 32% en 2022.

28,2 %

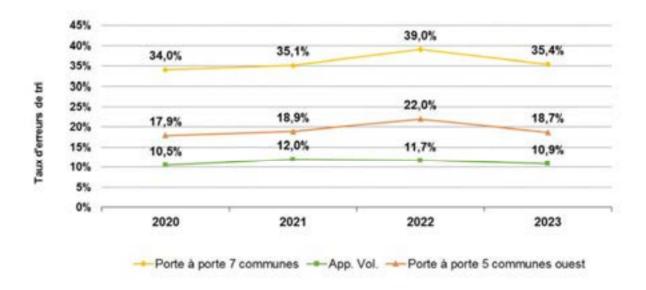
de refus de tri sur l'ensemble des collectes (porte-à-porte, apport volontaire, déchèteries, écoles)

TAUX D'ERREURS DE TRI EN PORTE-A-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)

La qualité de la collecte sélective est également évaluée à partir d'échantillons prélevés régulièrement au niveau du centre de traitement où sont acheminés les déchets recyclables collectés.

Ces échantillons, représentatifs des différents modes de collecte (porte-à- porte, apport volontaire, écoles...) sont analysés afin de mesurer le poids de chaque catégorie de matériaux recyclables collectés et le poids de déchets déchets non conformes aux consignes de tri. On établit ainsi un taux moyen d'erreurs de tri en fonction du type de collecte.



La qualité du tri en porte à porte s'est améliorée en 2023 avec 35,4 % d'erreurs de tri par rapport à 39% sur les 7 communes et 18,7 % pour les 5 communes à l'Ouest du territoire contre 22% en 2022.

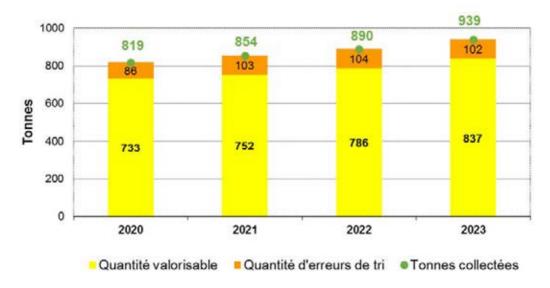
Le taux d'erreur de tri mesuré sur la collecte en apport volontaire reste stable avec 10,9% en 2023 (11,7 % en 2022).

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 7 COMMUNES> 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 1)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN PORTE À PORTE EN TONNES/AN



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 20 289 tonnes de matériaux collectés au total en porte-à-porte et apport volontaire sur le territoire des 7 communes, 13 337 tonnes de matériaux sont valorisables. Ce poids représente 30 kg de matériaux valorisables sur les 48,4 kg collectés par habitant·e.

13 337 t

de matériaux valorisables

sur communes > 10 000hab

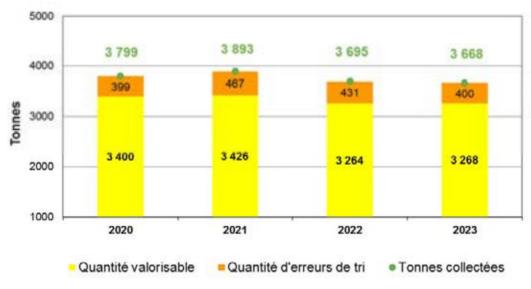
soit 29,3kg/hab./an

34,3 %

d'erreurs de tri en moyenne (porte-à-porte et apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 2)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 3 668 tonnes de matériaux collectés en apport volontaire dans les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es, 3 268 tonnes sont valorisables, ce qui permet de récupérer l'équivalent de 35 kg/habitant·e/an de matériaux valorisables sur les 39,3 kg/habitant/an collectés.

La quantité de matériaux collectés diminue légèrement et le taux d'erreurs est quasiment identique (10,9% en 2023 et 11,7% en 2022).

3 268 t

de matériaux valorisables sur communes < 10 000hab

soit 35kg/hab./an

10,9 %

d'erreurs de tri en moyenne (apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (SECTEUR 3)

Le taux d'erreurs de tri pour la collecte en porte-à-porte sur le territoire des 5 communes de l'Ouest du territoire s'élève à 18,7 %. Appliqué aux tonnages collectés, cela représente 363 tonnes valorisables pour 447 tonnes collectées en 2023.

363 t

de matériaux valorisables

soit 47,8 kg/hab./an

18,7 %

d'erreurs de tri en porte-à-porte

sur les 5 communes Ouest

LA COLLECTE DU VERRE

720

conteneurs pour la collecte du verre sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

12 763 t

de verre collecté

24,5 kg/hab./an

de verre collecté

-4,1 %

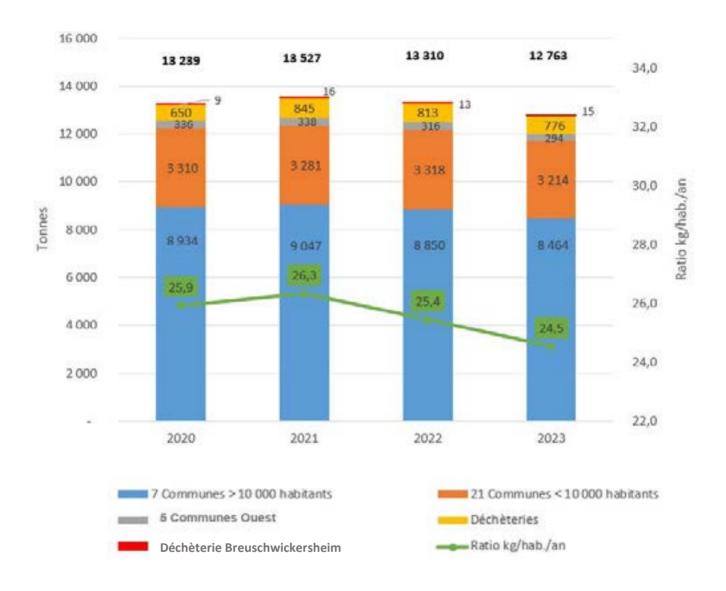
de tonnes de verre collecté

Les quantités de verre collectées diminuent progressivement (-4,1 % en 2023 par rapport à 2022). La collectivité doit poursuivre ses efforts pour densifier le réseau de conteneurs à disposition des habitant·es dans l'habitat urbain sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es. Ce territoire compte aujourd'hui un conteneur pour 805 habitant·es, la performance n'est que de 20,2 kg/habitant/an (21 kg/habitant/an en 2022).

Les communes de moins de 10 000 habitants sont dotées d'un conteneur pour près de 500 habitant·es et atteignent une performance de 34,4 kg/hab./an.

Ces résultats sont satisfaisants au regard des moyennes nationales pour ce type d'habitat semi-urbain (30 kg/hab./an) et diminuent légèrement par rapport à 2022 (- 3%).

VERRE : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES



LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les premiers résultats de la collecte des déchets alimentaires sont très encourageants. Les projections de collecte sur une année complète donnent des ratios compris entre 12 et 19kg/an/hab. selon les communes. L'objectif de 12kg/an/hab. est donc dépassé.

Il convient toutefois de poursuivre les actions de communication pour inscrire le geste de tri dans la durée, en effet le gisement total de déchets alimentaires est estimé à 50kg/an/hab. ce qui signifie qu'il reste encore des habitant·es à convaincre de participer à cette nouvelle collecte et que le geste doit être pérennisé.

898

bornes de collecte des déchets alimentaires sur 26 communes de moins de 10 000 habitant·es, Strasbourg et Schiltigheim

2 472 t

de déchets alimentaires collectés

moins de 3 %

d'erreurs de tri

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS FLUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	Papiers/cartons, briques alimentaires,								
	Habitant ·es			•			métallique:	s	
	Bas pop° SINOE 2023 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitant.es/ conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire	Tonnage bennes	Total collecte sélective** (tonnes)	Kg/an/hab.	
Blaesheim	1467	6	245	-	77	-	77	52,7	
Eckbolsheim	7300	21	348	-	255	-	255	34,9	
Eckwersheim	1452	6	242	-	76	-	76	52,6	
Entzheim	2588	12	216	-	128	-	128	49,3	
Eschau	5944	19	313	-	237	-	237	40,0	
Fegersheim	5767	18	320	-	257	-	257	44,6	
Geispolsheim	7590	24	316	-	283	-	283	37,3	
Holtzheim	4154	12	346	-	165	-	165	39,6	
Lampertheim	3451	10	345	-	118	-	118	34,3	
Lipsheim	2673	7	382	-	120	-	120	44,8	
Mittelhausbergen	2064	7	295	-	67	-	67	32,4	
Mundolsheim	5406	21	257	-	284	-	284	52,5	
Niederhausbergen	1677	5	335	-	63	-	63	37,7	
Oberhausbergen	5746	22	261	-	224	-	224	38,9	
Oberschaeffolsheim	2925	15	195	-	108	-	108	36,9	
Plobsheim	4463	19	235	-	185	-	185	41,5	
Reichstett	4344	12	362	-	186	-	186	42,9	
Souffelweyersheim	8233	23	358	-	275	-	275	33,4	
Vendenheim	6096	30	203	-	310	-	310	50,8	
Wantzenau (La)	5854	17	344	-	187	-	187	31,9	
Wolfisheim	4147	10	415	-	63	-	63	15,1	
Total 21 communes	93341	316	295		3 668		3 668	39,3	
Achenheim	2639	-	-	153	-	-	153	58,0	
Breuschwickersheim	1324	-	-	142	-	-	142	60,2	
Kolbsheim	1033	-	-	172	-	-			
Hangenbieten	1827	-	-	152	-	-	152	58,2	
Osthoffen	783	-	-	102	-	-	102	00,2	
Total 5 nouvelles communes	7606			447			447	58,8	
Bischheim	18777	10		841	20		861	45,9	
Hoenheim	11497	-		595	-		595	51,8	
Illkirch-Graffenstaden	27135	4		1 372	19		1 391	51,3	
Lingolsheim	21201	3		1 048	9		1 057	49,9	
Ostwald	13962	-		516	-		516	37,0	
Schiltigheim	34348	8		1 654	37		1 691	49,2	
Strasbourg	292302	124		13 324	371		13 695	46,9	
Collectes en pied d'immeuble		201			482		482		
Total 7 communes	419 222	350		19 350	939		20 289	48,4	
Apport volontaire déchèteries		12			76		76		
Bennes papiers/cartons						2 229	2 229		
Total Eurométropole de Strasbourg	520 169	678		19 797	4 683	2 229	26 709	51,3	

	Habitant·es			,	Verre		
	Bas pop° SINOE 2023 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitant.es/ conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire**	Total collecte du verre	Kg/an/hab.
Blaesheim	1467	4	367	-	59	59	40,1
Eckbolsheim	7300	11	664	-	258	258	35,3
Eckwersheim	1452	5	290	-	62	62	42,5
Entzheim	2588	8	324	-	124	124	48,0
Eschau	5944	9	660	-	213	213	35,9
Fegersheim	5767	8	721	-	186	186	32,2
Geispolsheim	7590	13	584	-	245	245	32,3
Holtzheim	4154	7	593	-	147	147	35,4
Lampertheim	3451	8	431	-	102	102	29,6
Lipsheim	2673	7	382	-	110	110	41,2
Mittelhausbergen	2064	3	688	-	58	58	28,3
Mundolsheim	5406	13	416	-	248	248	45,9
Niederhausbergen	1677	2	839	-	59	59	34,9
Oberhausbergen	5746	11	522	-	171	171	29,7
Oberschaeffolsheim	2925	6	488	-	90	90	30,7
Plobsheim	4463	12	372	-	157	157	35,2
Reichstett	4344	9	483	-	139	139	32,1
Souffelweyersheim	8233	13	633	-	271	271	32,9
Vendenheim	6096	21	290	-	224	224	36,8
Wantzenau (La)	5854	12	488	-	239	239	40,7
Wolfisheim	4147	5	829	-	52	52	12,4
Total 21 communes	93341	187	499		3 214	3 214	34,4
Achenheim	2639	-	_	96	-	96	36,5
Breuschwickersheim	1324	-	_		_		69,7
Kolbsheim	1033	_	_	92	_	92	-
Hangenbieten	1827	_	-		-		57,7
Osthoffen	783	-	-	106	_	106	
Total 5 nouvelles communes	7606			294		294	38,7
Bischheim	18777	24	782	-	257	257	13,7
Hoenheim	11497	12	958	_	283	283	24,7
Illkirch-Graffenstaden	27135	32	848	_	688	688	25,4
Lingolsheim	21201	20	1 060	_	445	445	21,0
Ostwald	13962	19	735	_	248	248	17,8
Schiltigheim	34348	39	881	_	597	597	17,4
Strasbourg	292302	313	934		5 945	5 945	20,3
Collectes en pied d'immeuble	202002	62			3 540	0 0 10	_5,5
Total 7 communes	419 222	521	805		8 464	8 464	20,2
	+13 222						20,2
Apport volontaire déchèteries		12			791	791	
Total Eurométropole de Strasbourg	520 169	720	722	294	12 469	12 763	24,5

	Habitant∙es		De	échets a	limentaire	s	
	Bas pop° SINOE 2023 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitant.es/ conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire**	Total collecte des biodéchets	Kg/an/hab.
Blaesheim	1467	4	367	-	18	18	12,2
Eckbolsheim	7300	28	261	-	92	92	12,6
Eckwersheim	1452	6	242	-	16	16	11,2
Entzheim	2588	10	259	-	38	38	14,7
Eschau	5944	19	313	-	57	57	9,6
Fegersheim	5767	20	288	-	70	70	12,1
Geispolsheim	7590	27	281	-	98	98	12,9
Holtzheim	4154	13	320	-	40	40	9,7
Lampertheim	3451	15	230	-	54	54	15,5
Lipsheim	2673	9	297	-	36	36	13,6
Mittelhausbergen	2064	7	295	-	30	30	14,3
Mundolsheim	5406	20	270	-	74	74	13,6
Niederhausbergen	1677	6	280	-	25	25	14,8
Oberhausbergen	5746	23	250	-	76	76	13,2
Oberschaeffolsheim	2925	10	293	-	37	37	12,6
Plobsheim	4463	15	298	-	47	47	10,5
Reichstett	4344	19	229	-	63	63	14,5
Souffelweyersheim	8233	30	274	-	115	115	13,9
Vendenheim	6096	25	244	-	94	94	15,4
Wantzenau (La)	5854	25	234	-	102	102	17,4
Wolfisheim	4147	15	276	-	41	41	9,9
Total 21 communes	93341	346	270		1 221	1 221	13,1
Achenheim	2639	10	264	-	42	42	15,8
Breuschwickersheim	1324	5	265	-	21	21	15,5
Kolbsheim	1033	3	344	-	14	14	13,4
Hangenbieten	1827	6	305	-	28	28	15,2
Osthoffen	783	4	196	-	15	15	19,7
Total 5 nouvelles communes	7606	28	272		119	119	15,7
Bischheim	18777	_	-	-	-	-	-
Hoenheim	11497	_	_	-	-	_	
Illkirch-Graffenstaden	27135	_	-	-	-	_	_
Lingolsheim	21201	_	_	-	-		_
Ostwald	13962	_	_	-	-	_	_
Schiltigheim	34348	110	312	-	118	118	3,4
Strachourg	292302	414	706		1 013	1 013	3,5
Strasbourg Collectes en pied d'immeuble	292302	414	700		1013	1 013	3,5
Total 7 communes	419 222	524	623		1 131	1 131	3,5
Total Eurométropole de Strasbourg	520 169	898	476	-	2 472	2 472	4,8

Ratios non représentatifs / déploiement en cours ou à venir sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es



LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective, la collectivité a été amenée à adapter des dispositifs de collecte à l'habitat vertical dense sensible. Ainsi, au cours des dernières années, la collecte en conteneurs enterrés et la collecte en conteneurs d'apport volontaire de surface à proximité des habitations ont été consolidées sur les secteurs où la collecte traditionnelle en bacs présente des difficultés et s'avère inadaptée.

Ces dispositifs doivent permettre:

- de développer les performances de tri des déchets sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur l'habitat sensible : objectif d'un retour à un taux de refus de tri de 15 %;
- de rendre plus accessibles les points de collecte et de tri des déchets;
- d'améliorer la propreté des espaces communs et les conditions de travail des personnels d'entretien et des agents de collecte.

IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC

L'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte sélective et le verre représente des investissements importants. Afin de limiter les coûts d'investissement de départ et les coûts de fonctionnement, des critères d'implantation ont été instaurés permettant de maîtriser les dépenses.

Ces critères sont les suivants :

- risque de vandalisme avéré (zone habitat sensible, incendies ou renversement de conteneurs déjà constatés);
- proximité d'habitation et risques de nuisances sonores avérées ;
- densification du réseau en zone d'habitation : mise en place dans le cadre de nouvelles constructions et non en substitution notamment.

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE DE SURFACE DE PROXIMITÉ

Le déploiement du dispositif de conteneurs d'apport volontaire de surface de proximité est une réponse à la mauvaise qualité du tri enregistrée dans l'habitat vertical dense. Ces conteneurs sont identiques à ceux utilisés pour la collecte sélective en apport volontaire dans les 21 communes de

l'Eurométropole de Strasbourg de moins de 10 000 habitants (hormis les 5 communes de l'Ouest du territoire) mais implantés selon un maillage plus fin.

Ce dispositif basé sur le geste volontaire permet de maintenir la bonne qualité du tri en évitant que le contenu soit souillé par des déchets ménagers résiduels. Avec en moyenne 80 % d'erreurs de tri dans les bacs à couvercle jaune, il convenait d'agir pour revenir au plus près des valeurs nationales proches de 20 %. Avec un résultat obtenu à 15,3 % de taux d'erreurs de tri, le déploiement du dispositif est maintenu sur ce même type d'habitat.

Par ailleurs, les bailleurs ont également fait part de leur satisfaction sur ce changement de dispositif qui a apporté une nette amélioration des conditions de collecte et de salubrité des locaux poubelles.

Le nombre total de conteneurs déployés pour ce type de collecte depuis 2015 est de 135.

LA COLLECTE ENTERRÉE EN PIED D'IMMEUBLE, SUR DOMAINE PRIVÉ

Un dispositif de collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble pour la collecte du verre, des papiers/cartons et emballages recyclables et des déchets ménagers résiduels est installé sur plusieurs quartiers au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce dispositif de collecte vise à remplacer les bacs en porte-à-porte (papiers/cartons et emballages recyclables et déchets ménagers résiduels) par des conteneurs enterrés implantés sur le domaine privé. Il permet de mieux intégrer la gestion des déchets dans l'espace urbain dense, d'améliorer la qualité du tri et de limiter l'impact des actes de vandalisme.

477

conteneurs enterrés en pied d'immeuble en service

Les indicateurs sur les quantités et la qualité du tri sont encourageants. En 2023, le taux de refus de tri sur ces secteurs est de 37,4 % contre 41,3% en 2022 soit une diminution de plus de 9%. Il faut également rappeler qu'il pouvait atteindre 80 % avec la collecte en bacs.

Ces conteneurs sont installés sur le domaine privé. Une convention est établie avec les gestionnaires d'immeuble pour chaque projet afin de définir les conditions de financement et d'entretien des conteneurs.

Au total, 477 conteneurs ont été installés depuis 2012 sur une partie du quartier de Strasbourg-Hautepierre, sur le Cercle Lavoisier et le quartier Fresnel à Strasbourg-Cronenbourg, sur le Kirchfeld et au Wihrel à Ostwald, sur la Cité Sellier, le Guirbaden et les quartiers Singrist et Kepler à Strasbourg. Ils desservent près de 6 600 logements.

Face aux nombreuses sollicitations des communes et des bailleurs pour l'installation de conteneurs enterrés, un plan de déploiement a été élaboré en 2017 pour projeter des implantations jusqu'en 2026. Il recense l'ensemble des secteurs éligibles à l'étude de la collecte enterrée en pied d'immeuble répondant aux critères suivants :

- secteur d'habitat dense où la collecte en bacs présente des difficultés et ne donne pas de résultats satisfaisants en matière de collecte sélective ;
- prise en compte des programmes de rénovation des secteurs : ESPEX (cf. ci-après) et NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) ;
- prise en compte des choix et capacités des gestionnaires d'immeubles, dans le cadre de secteurs cohérents de collecte.

Le projet ESPEX concerne la résidentialisation des espaces publics aujourd'hui gérés par les bailleurs. Ce programme de réaménagement des espaces avant rétrocession dans le domaine public, piloté par la Direction de l'Urbanisme et des territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, intègre, pour certains secteurs de ce projet, la fourniture et la pose des conteneurs enterrés.

Au regard du nombre de demandes, une nouvelle programmation des opérations est à envisager de manière à lisser la charge de travail pour les services de la collectivité impliqués dans la mise en œuvre de conteneurs enterrés.



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

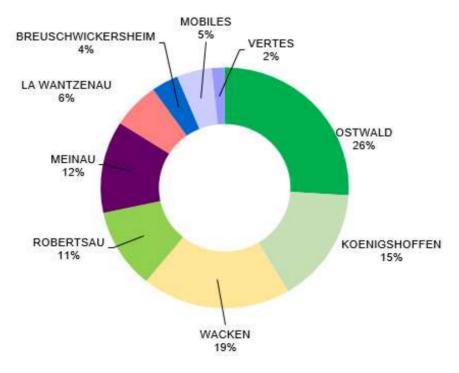
Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg compte 7 déchèteries fixes. La déchèterie située à Breuschwickersheim est réservée exclusivement aux résidents des 5 communes Ouest qui y ont accès grâce à un badge strictement personnel. Depuis le passage de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au 1^{er} janvier 2023, l'autorisation d'accès des professionnels des 5 communes à cette déchèterie a été supprimée à l'instar des autres déchèteries du territoire.

La plupart des communes de moins de 10 000 habitants (hors les 5 communes) bénéficient de l'installation ponctuelle d'une déchèterie mobile sur leur territoire. Ce dispositif est installé sur site une journée par mois, sauf de décembre à février, où il est implanté une fois dans le trimestre compte-tenu de la faible fréquentation en période hivernale. De plus, ce service est complété d'avril à novembre par une déchèterie mobile spéciale végétaux.

Ces installations ont pour objectifs de :

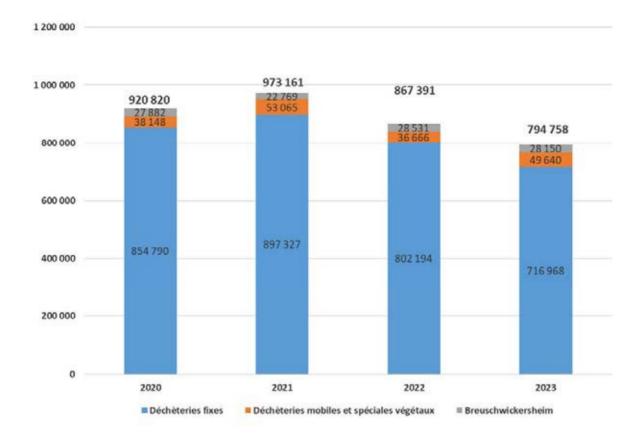
- Proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs;
- Favoriser le recyclage;
- Limiter le nombre de dépôts sauvages

Répartition de la fréquentation (nombre d'entrées) selon les sites



Remarque : Breuschwickersheim accès limité aux 5 communes Ouest.

Évolution de la fréquentation en déchèteries



La fréquentation en déchèteries a globalement diminué en 2023 par rapport à 2022. La baisse de fréquentation concerne principalement les déchèteries fixes (-10%) alors que la fréquentation des déchèteries mobiles a pour sa part fortement augmenté de plus de 35%. La fréquentation de la déchèterie de Breuschwickersheim reste quant à elle relativement stable (-1%).

43 646 t
collectés en déchèteries

794 758

entrées en déchèteries

68 %

de recyclage matière des déchets collectés

SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

En lien avec l'évolution de la fréquentation, nous observons également pour 2023 une baisse du tonnage global collecté en déchèteries (-5%). Cette diminution s'observe sur l'ensemble des flux à l'exception des déchets végétaux dont le tonnage collecté progresse de 4%. Seules les déchèteries mobiles et déchèteries mobiles vertes connaissent une progression de l'ordre de 5,7%.

Évolution des quantités de déchets collectés (7 déchèteries fixes, déchèteries mobiles et vertes)



Déchèteries fixes et tonnages collectés

1 576 t

3 300 t 6 350 t

collectés à Breuschwickersheim collectés à

collectés au

La Wantzenau

Wacken

4 601 t 6 124 t

8 096 t

collectés à

collectés à

collectés à

La Robertsau

La Meinau

Koenigshoffen

10 325 t collectés à Ostwald

Bilan d'activité des déchèteries

	WACKEN	OSTWALD	LA WANTZ	KOENIGSHOFF	ROBERTSAU	MEINAU	Breusch-	MOBILES	VERTES	TOTAL
	Eglise Rouge	La Vigie	G. Cuvier	A Lemire	Lubeck	Fédération	wickersheim	Mobiles	Vertes	en tonnes
Fréquentation	154 430	206 628	49 198	122 888	85 635	98 189	28 150	36 302	13 338	794 758
Batteries	5,1	12,3	1,0	5,9	1,8	4,6	0,7			31,4
Bouchons en liège *										0,0
Bouteilles plastiques	7,0	13,4	27,8	16,9	5,6	5,3				75,9
D3E	336,6	434,6	103,0	320,8	189,5	341,1	55,7			1 781,3
Déchets ultimes	294,6	634,4	228,6	655,4	349,7	457,8	55,4			2 675,9
Déchets verts	1 072,3	1 990,4	867,7	1 064,0	669,9	688,5	507,0	766,3	518,7	8 144,8
Encombrants	1 560,6	2 534,0	720,3	2 164,9	1 350,4	1 556,88	317,6	943,0		11 147,8
Lampes et ampoules	1,1	1,9	0,8	1,6	1,0	1,20	0,6			8,2
Gravats	1 068,7	2 311,5	686,1	1 569,6	729,5	1 351,0	339,7	791,1		8 847,2
Huiles moteurs	7,9	17,5	4,5	11,4	6,1	9,5	3,4	8,3		68,6
Huiles végétales	4,9	6,5	2,2	3,6	1,7	6,5	1,5			26,9
Métaux	344,7	459,9	102,2	393,4	220,9	254,2	69,0	175,3		2 019,7
Mobilier	972,5	1 187,1	282,4	1 269,3	618,8	917,3	114,4			5 361,8
Papier carton	416,9	418,5	166,5	392,9	317,4	305,0	69,7	70,9		2 157,9
Piles	2,6	3,7	1,1	2,5	1,9	2,9				14,7
Plâtre	110,0	141,8		88,6		121,2	26,3			487,9
Radiographies	0,9	1,1	0,3	0,6	0,7	0,7				4,3
Verre	143,3	156,9	106,0	134,1	136,1	100,5	14,6			791,5
TOTAL	6 349,6	10 325,5	3 300,5	8 095,5	4 601,0	6 124,2	1 575,7	2 754,9	518,7	43 645,6
Moyenne / apport en Kg	41,12	49,97	67,09	65,88	53,73	62,37	55,97	75,89	38,89	
Part d'activité de chaque site										

^{*} tonnage des bouchons en liège non communiqué pour mémoire 1,9 tonne en 2022)

TAUX DE RECYCLAGE

68,33%

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants regroupent tous les déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en charge par la collecte habituelle en bacs. Plusieurs solutions existent pour les évacuer de manière responsable, en privilégiant d'abord la reprise en magasin (pour l'électroménager par exemple) ou le réemploi notamment (don aux associations). Lorsque ces solutions ne sont pas envisageables, les déchèteries, présentées précédemment, sont clairement identifiées comme le moyen permettant une valorisation maximum de ces déchets, avec un taux de recyclage matière de plus de 68%.

Enfin, la collecte occasionnelle sur rendez-vous permet de proposer un service complémentaire aux usagers pour les déchets ménagers lourds et volumineux qui ne peuvent être transportés jusqu'en déchèterie.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

La collecte des objets encombrants est réalisée sur appel. Ainsi, lorsqu'un·e résident·e de l'Eurométropole de Strasbourg souhaite évacuer un déchet encombrant, il/elle doit préalablement prendre contact avec le service Collecte et valorisation des déchets pour convenir d'un rendez-vous avant de déposer son ou ses objets en bordure de voie publique.

Ce dispositif permet d'informer et d'orienter l'usager·e dès sa demande vers les solutions les plus adaptées en fonction du type de déchet dont il souhaite se défaire. Ainsi, les filières de réemploi ou les déchèteries permettant une meilleure valorisation peuvent être rappelées et privilégiées.

Seuls les objets dont le poids ou le volume ne permettent pas le transport par l'usager jusqu'en déchèterie peuvent être pris en charge par cette collecte.

En 2023, **15 133 demandes ont été enregistrées** pour ce service sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole, ce qui représente une **augmentation de 9 % par rapport à 2022** (13 314 demandes).

Dès la demande, les déchets de type gros électroménager sont identifiés afin d'être collectés séparément pour être recyclés. 30 % des appels concernent des déchets électroménagers qui ont suivi la filière de recyclage. En dehors des métaux collectés également séparément pour être recyclés, les autres objets encombrants collectés en mélange sont broyés avant valorisation énergétique.

15 133

Interventions sur appel téléphonique sur l'ensemble du territoire

13 621

1 512

Interventions sur les communes

Interventions sur les communes

de plus de 10 000 habitant·es

de moins de 10 000 habitant·es

ÉVOLUTION IMPORTANTE DES INTERVENTIONS SUR RENDEZ-VOUS

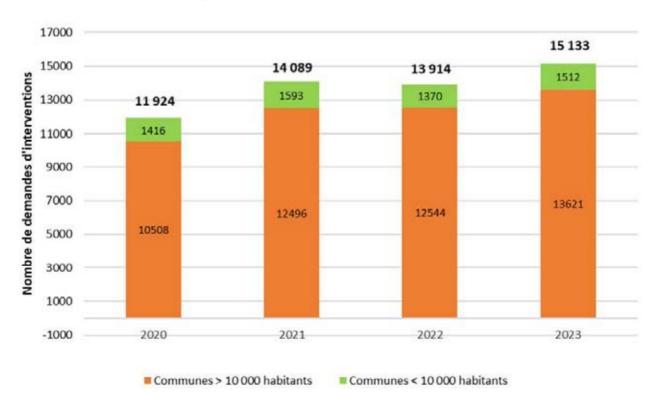
En 2023, le nombre de demandes d'interventions sur rendez-vous a augmenté de 8,6% sur les communes de plus de 10 000 habitant·es (12 544 appels en 2022) et de 10% sur les communes de la seconde couronne (1 370 appels en 2022).

L'évolution des dépôts sauvages de déchets constatée depuis plusieurs années a conduit la collectivité à développer des outils permettant à la fois de mieux faire connaître l'ensemble des solutions possibles pour l'évacuation dans de bonnes conditions des déchets encombrants (réemploi, déchèteries et collectes sur rendez-vous, plaquette « Mes encombrants, je les recycle ») mais également de faciliter le signalement de dépôts sauvages sur la voie publique (plateforme MonStrasbourg notamment).



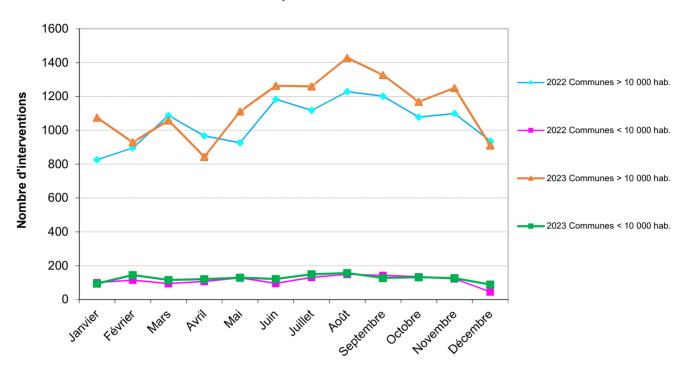
Ces actions de sensibilisation à la gestion des encombrants ont un impact important sur l'évolution des demandes d'interventions sur l'ensemble du territoire ces dernières années. Alors qu'elles semblaient se stabiliser entre 2021 et 2022, on note une augmentation significative des demandes en 2023.

Évolution de la collecte des objets encombrants sur rendez-vous



Évolution mensuelle des interventions sur demande (2022/2023)

Evolution mensuelle des interventions sur demande Comparaison 2023/ 2022



LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS EN HABITAT SENSIBLE

Sur certains quartiers d'habitat vertical sensible, des collectes hebdomadaires ou bimensuelles d'objets encombrants sont organisées avec les mêmes moyens que les collectes sur rendez-vous, afin d'évacuer les dépôts sauvages accumulés dans les espaces communs des bailleurs. Ces dispositifs sont complétés par la mise à disposition régulière ou ponctuelle de bennes et permettent d'assurer en lien avec les bailleurs la sécurisation des immeubles et des espaces publics alentours.

Fin 2023, une expérimentation a été engagée avec EMI-CRENO, entreprise d'insertion, pour le tri, le démantèlement et la valorisation d'une partie des encombrants collectés en bennes chez les bailleurs. Il s'agit pour la collectivité, par l'utilisation d'un marché d'insertion et de qualification professionnelle, d'améliorer la valorisation de ces déchets collectés en mélange et pour l'entreprise, avec ce dispositif à destination exclusive d'une population féminine, de faciliter l'accès à des activités salariées et le retour à l'emploi durable de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Cette expérimentation engagée fin novembre 2023 pour une durée initiale d'environ 4 mois, se poursuivra en 2024.

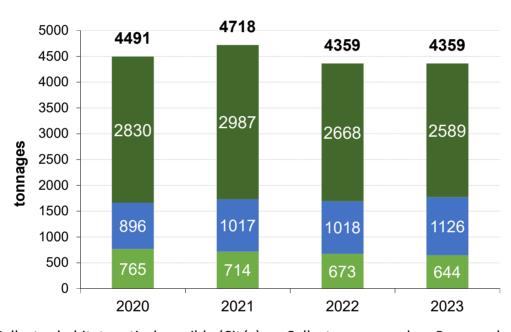
Les tonnages collectés par les 3 dispositifs (bennes, appel, collectes en habitat sensible) sont similaires en 2022 et 2023 : 4 359 tonnes ont été collectées avec une augmentation d'environ 10 % pour la collecte sur appel et une diminution de 4 et 3 % pour les bennes placées sur les quartiers d'habitat vertical et celles auprès des bailleurs (-10,7 %).

Des placements de bennes sont maintenus sur l'habitat vertical sensible qui représente en tonnage la part la plus importante des déchets encombrants collectés (59 %). Des études sont en cours pour faire évoluer également ce dispositif vers plus de sécurisation et une meilleure valorisation.

4 359 t d'encombrants collectés (métaux compris)

Évolution des tonnages d'objets encombrants et métaux collectés en fonction des dispositifs

Evolution des tonnages d'objets encombrants et métaux collectés en fonction des dispositifs



■ Collectes habitat vertical sensible (Cités) ■ Collectes sur appel ■ Bennes placées aux bailleurs

LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Ils sont collectés et triés dans un objectif de valorisation matière maximal (bois, plastiques, métaux, etc.) voire de valorisation énergétique.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ÉCO-MOBILIER

L'éco-organisme Éco-mobilier est le regroupement des metteurs sur le marché de mobiliers qui sont tenus d'assurer leurs obligations de prévention et de gestion des déchets issus des mobiliers arrivés en fin de vie. Éco-mobilier a été réagréé par l'État en 2019 pour la période 2019-2023.

Les objectifs fixés pour cette période sont notamment les suivants :

- viser le zéro enfouissement à l'horizon 2023;
- déployer et optimiser les solutions de collecte;
- maximiser la valorisation et le recyclage du bois.

La collectivité a renouvelé en 2019 son contrat territorial de collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) avec Éco-mobilier pour une durée de 5 ans. Ce contrat permet de bénéficier d'un soutien opérationnel et financier sur la filière.

5 362 t de DEA collectés

LE DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

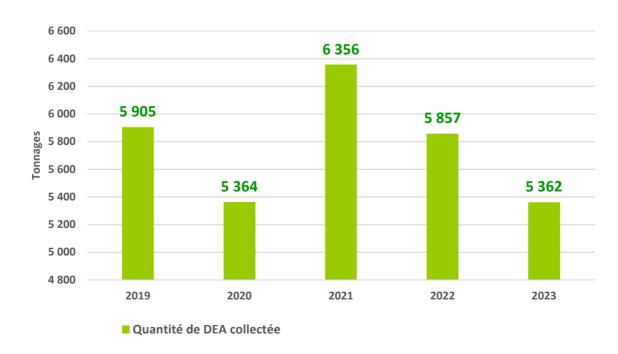
La collecte des DEA en fin de vie s'effectue sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg par différents dispositifs : bennes en déchèteries fixes, bennes en déchèteries mobiles et collecte en porte-à-porte.

Pour les déchèteries fixes, Éco-mobilier assure la prise en charge opérationnelle de la collecte des DEA via la fourniture de contenants, leur transport et le traitement de ces déchets. Cette prise en charge opérationnelle s'est faite de façon progressive. Toutes les déchèteries fixes du territoire sont équipées depuis 2017 de bennes pour la collecte séparée des DEA.

En 2023, 5 362 tonnes de DEA ont ainsi été collectées sur nos déchèteries, marquant une baisse de 8,5 % par rapport à 2022.

Les DEA collectés via le dispositif de déchèteries mobiles et de collecte en porte-à-porte sont hors périmètre opérationnel d'Éco-mobilier.

Ils sont directement pris en charge par la collectivité, suivent la filière de valorisation énergétique des encombrants et font l'objet d'un soutien financier de la part d'Éco-mobilier.



4952

apports

73,2 t

de produits collectés dans le périmètre EcoDDS

LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

Il s'agit de produits chimiques ou matériaux pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement: produits domestiques dangereux comme les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants, l'amiante...

Ils sont composés des déchets diffus spécifiques (DDS) pris en charge par l'éco-organisme Eco DDS et des déchets hors périmètre Eco DDS. Les DDM sont hautement polluants. Ils nécessitent des conditions de stockage et de traitement spécifiques qui permettent de réduire leur impact sur l'environnement et la santé.

DISPOSITIFS DE COLLECTE

Les DDM ne sont pas admis en déchèterie, ils sont à déposer étiquetés et conditionnés, sur des sites habilités de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2022 ces sites étaient les suivants :

- SUEZ Strasbourg 1b place Henry Levy;
- SUEZ Strasbourg rue de Cherbourg;
- ENVIE Strasbourg 6 rue Herrade.

En 2023, 4 952 apports ont été dénombrés sur ces 3 sites. On constate une augmentation de la fréquentation de 3% par rapport à 2022.



La déchèterie de Breuschwickersheim fait l'objet d'une exception : une collecte spécifique est organisée 4 fois par an, uniquement pour les résidents des 5 communes autorisés à utiliser cette déchèterie.

Elle a permis de collecter 9,6 tonnes de DDM en 2023, soit 1,7 tonnes de plus qu'en 2022.

Malgré les dispositifs de collecte en place, des dépôts sauvages sont tout de même constatés sur le territoire : 27,7 tonnes de DDM ont dû être collectées et traitées en 2023 contre 25,3 tonnes en 2022.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECODDS

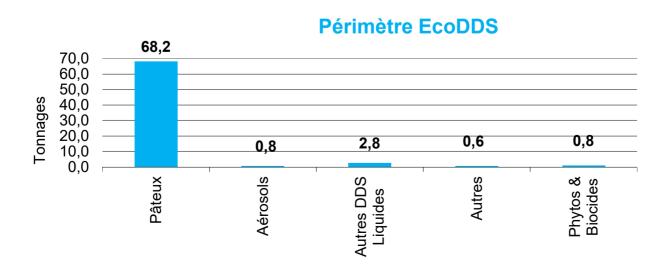
L'éco-organisme EcoDDS assure la mise en œuvre de la REP (responsabilité élargie du producteur), dont le principe est de faire contribuer les metteurs sur le marché à la collecte et au traitement des produits en fin de vie, au travers d'une éco-contribution. Sont concernés 9 flux : acides, bases, aérosols, phytosanitaires et biocides, comburants, autres DDS liquides, filtres à huile, bidons vides de combustibles de chauffage et pâteux.

L'Eurométropole de Strasbourg a signé en décembre 2023 une convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la prise en charge d'un flux supplémentaire : les déchets d'outillages du peintre. Les déchets d'outillages du peintre désignent les déchets issus des produits de bricolage de la catégorie 1° de l'article R.543-340 du Code de l'environnement.



EcoDDS prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS entrant dans le périmètre défini cidessus et collectés sur les 3 sites mentionnés précédemment.

Bilan des déchets diffus spécifiques collectés sur les 3 sites de Strasbourg dans le périmètre ECODDS





VOUS TRIEZ, NOS ÉQUIPES ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN ACIER, EN ALUMINIUM ET DES PAPIERS-CARTONS

Les collectes sélectives permettent de récupérer des déchets en vue d'une valorisation matière des matériaux (métaux, papier, verre, organique...). Cette valorisation contribue notamment à la préservation des ressources et à la création d'emplois.

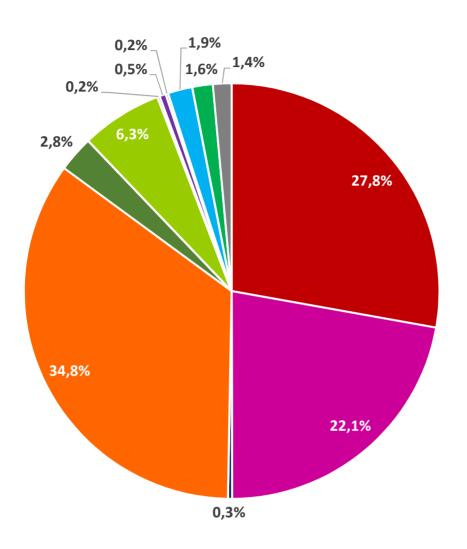
LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les déchets acceptés dans le cadre de la collecte sélective ont été étendus à tous les emballages (pots, barquettes et films) en plus de ceux acceptés jusqu'à présent à savoir les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en acier et aluminium et les papiers-cartons.



Ils sont collectés dans les bacs, les sacs ou les conteneurs d'apports volontaires jaunes ainsi que dans les déchèteries. Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers deux centres de tri situés au Port du Rhin, dans le cadre d'un marché de prestation. Le prestataire effectue le tri et sépare les matériaux en différents flux de qualités standardisées (PEHD, PET clair, PET coloré...) en vue d'une valorisation matière.

LES CENTRES DE TRI ET LEURS PERFORMANCES



26 709 t

livrées sur les centres de tri

- Autres cellulosiques
- PCC
- P.E.H.D
- Métaux non emballages
- **Petits Aluminiums**
- Flux ECT souples

- JRM
- PCNC
- P.E.T clair
- Aluminium
- Acier
- **Flux ECT rigides**

Lexique:

- PCC: Papier/Carton Complexé
- PCNC: Papier/Carton Non Complexé
- JRM: Journaux Revues Magazines
- PEHD: Polyéthylène Haute Densité
- PET: Polyéthylène Téréphtalate

Les centres de tri vers lesquels sont dirigés les déchets d'emballages et les papiers/cartons collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont certifiés ISO 14001 et ISO 9001 :

- Altem, pour le tri des déchets en mélange provenant des bacs et des conteneurs d'apport volontaire;
- Schroll, pour le tri des bennes provenant des déchèteries (papiers, cartons uniquement).

Les déchets sont séparés par catégorie grâce à de nombreuses techniques : criblage, tri optique, tri manuel, courant de Foucault...

Les produits triés sont mis en balle ou chargés en vrac, puis expédiés vers l'industrie du recyclage.

Les apports de l'Eurométropole de Strasbourg ont représenté en 2023 :

- 24 480 tonnes livrées sur le site Altem;
- 2 229 tonnes livrées sur le site Schroll.

Au regard de ces tonnages livrés, les tonnages des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg évoluent de la manière suivante :

	2022 (t)	2023 (t)	Évolution 2022/2023
PCC	206	56	-72,8 %
PCNC	5 953	6 058	1,8 %
PEHD	443	485	9,5 %
PET clair	1 034	1 100	6,4 %
JRM	4 475	3 857	-13,8 %
Autres cellulosiques	4 664	4 844	3,9 %
Acier	332	352	6 %
Aluminium	70	86	22,9 %
Petits aluminiums et souples	20	34	70 %
Autres métaux	12	32	166,7 %
Flux développement souple		279	
Flux développement rigide		251	
Sous-total	17 405	17 434	0,2 %
Impropres	6 699	7 535	12,5 %
Total	24 104	24 969	3,6 %

On observe une baisse des quantités de journaux/revues/magazines durant l'année 2023. Corrélativement, les quantités du flux « autres cellulosiques » est en hausse. En effet, le marché de tri et de valorisation de la collecte sélective est constitué de telle manière que l'objectif sur ces deux flux est mutualisé.

Le prestataire peut ainsi adapter son niveau de qualité en sortie de chaîne de tri à la demande du marché, afin de permettre d'obtenir les meilleurs prix et de ne pas se trouver en difficulté pour écouler ces matériaux, en fonction de la demande des différents industriels.

Sur les flux métalliques, on observe une hausse en 2023 par rapport à 2022. En effet, de nombreux travaux sur la chaîne de tri ont eu lieux en 2022 pour préparer le centre à trier les nouveaux emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri, ce qui a impacté à la baisse la captation de ces flux métalliques en 2022. En revanche, lors de ces travaux, des systèmes plus performants de captation des métaux ont été installés et mis en fonctionnement début 2023.

ÉVOLUTION DE LA CHAINE DE TRI

Dans le cadre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages, l'entreprise Schroll exploitant du centre de tri Altem a réalisé des travaux conséquents sur ce site en 2022 pour séparer les nouvelles résines appelés « flux en développement » par l'éco-organisme CITEO.

6 machines composant la chaîne de tri ont été remplacées et 5 nouvelles machines ont été installées, soit un investissement de 7M€ réalisé par l'entreprise SCHROLL propriétaire du centre de tri.

Depuis ces travaux, le centre de tri est en capacité de trier 60 000 tonnes de déchets et de séparer 15 types de matières contre 11 précédemment.

LE DEVENIR DES MATÉRIAUX TRIÉS

Une fois chez le recycleur, les matériaux triés vont être transformés pour démarrer une seconde vie:

- · Les papiers et cartons : à partir d'une part plus ou moins importante de matières premières recyclées (jusqu'à 100 %), ils vont être utilisés dans les circuits de consommation habituels : emballages en carton, ramettes de papier recyclé, etc.;
- Le traitement des briques alimentaires suit le même procédé que celui des papiers-cartons : pulpage et désencrage. Le carton est recyclé en papier essuie-tout, papier toilette ou en papier cadeau;
- Les balles de PET seront transformées en paillettes utilisées pour fabriquer de nouvelles bouteilles en plastique, des fils et fibres pour l'habillement;
- · Les balles de PEHD sont acheminées vers une usine de régénération, pour être transformées en paillettes, utilisées pour fabriquer par exemple de nouveaux flacons pour lessives, des bidons, des arrosoirs, des sièges auto, etc.;
- · L'acier est principalement recyclé en pièces mécaniques destinées au secteur de l'automobile (carter de moteur, carrosserie) mais aussi en boules de pétanque, en chariots de supermarché...;
- L'aluminium permet par exemple de fabriquer des trottinettes, vélos, canettes ...

Suite à l'extension des consignes de tri à tous les emballages :

- · Le flux développement souple ou films PE, une fois régénérés en matière plastique, permettent la fabrication de sacs poubelles ou des rouleaux de film;
- · Le flux développement rigide constitué de différentes résines de plastique, telles que les emballages rigides en PET foncé, en PET opaque, en PS, les barquettes en PET clair et les complexes servira majoritairement, une fois les résines régénérées, à faire de nouveaux emballages ou objets en plastique. Les éléments complexes sont envoyés en unité de CSR (combustibles solides de récupération) pour de la valorisation énergétique.

LE PARCOURS DES COLLECTES SÉPARATIVES DE DÉCHETS MÉNAGERS

Le centre de tri ALTEM est organisé en deux grandes parties : une chaîne de tri multimatériaux et une chaîne de tri dédiée aux corps creux.

Une fois triés, les déchets sont mis en balles par catégories de produits recyclés pour être expédiés vers des filières de valorisation finale.



La chaîne multimatériaux





silo des corps creux (quelques papiers-cartons encore présents)

Pont bascule

Tous les déchets y sont pesés avant d'être déposés dans l'enceinte du centre de tri.

La roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

La cabine de pré-tri

C'est dans cette cabine que sont retirés les indésirables » ou importantes erreurs de tri.

Le décartonneur

Crible balistique qui permet de sortir les grands cartons du flux.

6 Le trommel

Cylindre de 12 m équipé de mailles qui réalise une première extraction des journaux revues magazines (JRM) envoyés alors vers la cabine de tri dédiée (9).

(Electro-almant

Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages métalliques ferreux (boîtes de conserves, canettes métalliques...)

Cribles balistiques

Une succession de cribles balistiques permet la séparation entre les corps plats (papiers / cartons / journaux revues magazines) restant encore dans le flux et les corps creux (bouteilles, flacons, briques alimentaires etc.)

Tris optiques

Deux tris optiques positionnés sur le flux *envoient* les JRM dans la cabine de tri

Cabine de tri des JRM

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des JRM.

Les corps creux sont envoyés sur la 2400 partie de la chaîne.

1 La roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de facon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

1 L'électro-aimant

positionné au-dessus du flux, il va en extraire les emballages métalliques ferreux

P Succession de 4 tris optiques 0000 Ils permettent de trier tous les emballages plastiques et les briques alimentaires.

(E) Courant de Foucault

Il permet d'extraire du flux les emballages aluminium (barquettes et canettes).

(1) Cabine de tri manuel

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des matières finales.

Presse à balles

Conditionnement des matières premières recyclées en balles (carrées !). Elles sont ensuite expédiées vers les filières pour être transformées en produits finis.

FAIRE LE BON GESTE

À partir du 1^{er} janvier 2023, sont acceptés dans les contenants de collecte sélective les plastiques concernés par « l'extension des consignes de tri », à savoir:

- L'ensemble des emballages en plastique : bouteilles, bidons et flacons, mais également films, pots, barquettes ;
- Les emballages métalliques : canettes, conserves, aérosols vides, etc.;
- Les papiers et cartons : journaux, magazines, courriers, etc.;
- · Les briques alimentaires.

Afin d'obtenir une qualité de tri optimale, il faut veiller à mettre des emballages vides et en vrac dans le contenant de collecte sélective. Mal triés, les emballages ne pourront pas être recyclés.

Par ailleurs, il convient de ne pas confondre « déchets recyclables » et « contenant de déchets recyclables ». En effet, le verre, les textiles, les piles ou les déchets d'équipements électriques ou électroniques sont recyclables, mais ne sont pas acceptés sur le centre de tri, celui-ci n'étant pas en capacité de les trier et de les conditionner pour les filières de valorisation.



TRIONS MIEUX, RECYCLONS PLUS!



Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur.

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

SITES D'ACCUEIL

Le centre de valorisation des déchets végétaux (CVDV) de l'Eurométropole de Strasbourg est implanté route du Rohrschollen dans la zone portuaire Sud de Strasbourg. Il dispose d'une plateforme de 20 000 m², dont 14 000 m² sont dédiés aux activités d'exploitation.

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, le centre est exploité depuis 2011, dans le cadre de marchés publics successifs.

En 2023, le marché d'exploitation a été renouvelé pour la période 2023-2026. La société Valterra Matières Organiques, certifiée ISO 14001 et ISO 9001, a remporté cet appel d'offres. Dans le cadre de ce renouvellement de marché, la séparation en deux lots a été abandonné, au profit d'un lot unique. L'objectif était d'augmenter les tonnages sur le site propriété de l'Eurométropole de Strasbourg afin de bénéficier d'un coût de traitement plus attractif. Ainsi, le tonnage global réceptionné en 2023 est de 15 478 tonnes, soit une hausse de 14 % par rapport à 2022.

15 478 t

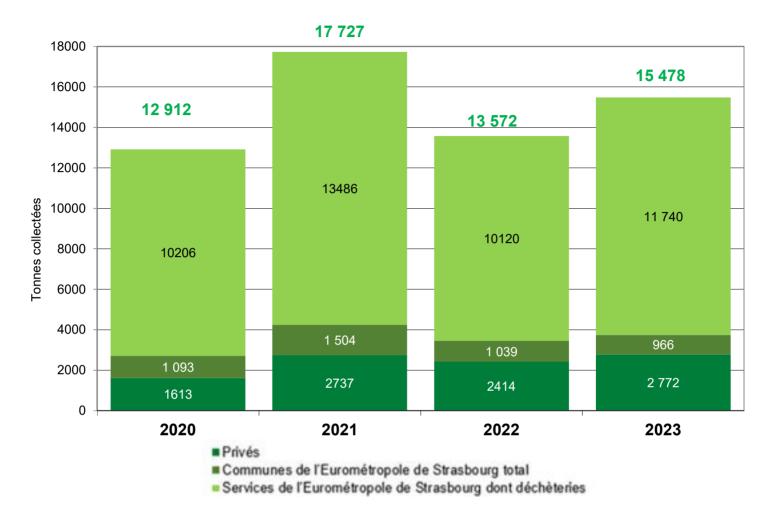
réceptionnées sur les sites de traitement des déchets verts

APPORTEURS

Les déchets verts réceptionnés sur ce site proviennent principalement des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, mais aussi de services techniques (communaux et métropolitains) ou de clients privés (entreprises et particuliers).

Les déchets végétaux livrés par les services et communes de l'Eurométropole de Strasbourg représentent environ 82 % des déchets verts entrant sur le centre de valorisation des déchets végétaux.

Provenance des déchets végétaux sur le CVDV



VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

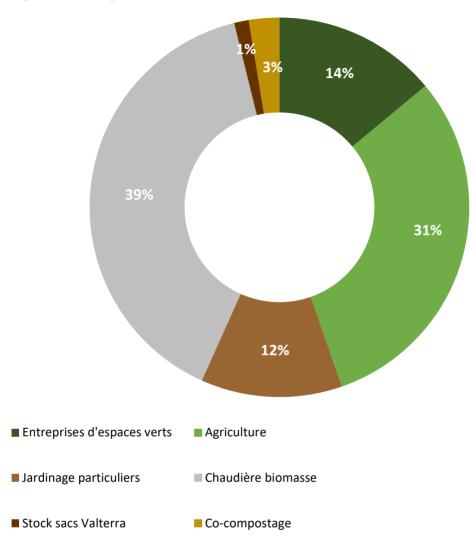
Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages) sont broyés puis mis en andains au centre de valorisation. Après une maturation contrôlée de 6 mois, les produits sont tamisés et permettent d'obtenir le compost qui constitue un amendement organique pour les sols.

Les broyats sont valorisés en mulch de couverture pour des espaces végétalisés, co-compostés avec des boues de stations d'épuration ou sont valorisés énergétiquement (combustible pour les chaufferies bois).

Les refus de criblage font l'objet d'une valorisation matière en paillage pour les espaces végétalisés ou d'une valorisation énergétique en chaudière biomasse.

En 2023, 7 599 tonnes de produits sont sorties de la plateforme du CVDV sous forme de compost pour 4 218 tonnes, de broyat pour 520 tonnes, de plaquettes pour 168 tonnes et de refus de criblage pour 2 693 tonnes.

Répartition des produits valorisés sur le CVDV



UTILISATEURS

Le compost produit au CVDV est utilisé par les entreprises d'espaces verts, mais aussi par les agriculteurs. Les particuliers peuvent également acheter le compost sur place, en vrac ou en sac.

Le compost est disponible auprès de l'exploitant du CVDV.

Les pratiques de co-compostage avec des boues de stations d'épuration observées en 2020 et 2021, liées à la crise sanitaire, sont en nette diminution. En effet, l'utilisation de broyat frais a fortement diminué en 2022 et 2023 (seulement 3% en 2023) par rapport à 2021 (12%) et 2020 (25%). En revanche, la filière de valorisation énergétique avec utilisation des refus de criblage en chaufferies biomasse est toujours bien développée en 2023 à hauteur de 39% contre 41% de 2022.

COMPOST CERTIFIÉ

Le compost produit au CVDV est normalisé selon la norme NFU 44051 et est adapté à l'agriculture biologique.

QUALITÉ DES APPORTS: ATTENTION AU GESTE DE TRI!

Pour garantir un compost de qualité, il est nécessaire que les déchets verts livrés soient exempts de déchets indésirables tels que des pots et sacs plastiques, grillages, cartons, bois traités...

En 2023, ces indésirables représentaient 31 tonnes, soit 0,2 % des apports au CVDV. La part d'indésirables reste constante par rapport à 2022. Bien que cette part semble négligeable par rapport au total livré, l'impact sur le process est néanmoins important puisque ces indésirables peuvent altérer la qualité du compost et de ses sous-produits de valorisation.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'unité de valorisation énergétique (UVE), dédiée au traitement des ordures ménagères résiduelles, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, est implantée dans la zone industrielle du Rohrschollen (zone portuaire Sud de Strasbourg), au sein du pôle déchets qui regroupe également :

- Différentes sociétés de tri et de valorisation des déchets ménagers et industriels (encombrants, gravats, ferrailles...);
- Le centre de valorisation des déchets végétaux (également propriété de l'Eurométropole de Strasbourg).

Mise en service en 1974 et modernisée en 1995 et 2005 afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement, l'UVE de Strasbourg était initialement constituée de quatre ensembles fours-chaudières, représentant une capacité technique nominale d'incinération de 350 000 tonnes par an.

Elle permet de traiter les déchets ménagers résiduels de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Bas-Rhin ainsi que des déchets non dangereux d'activité économique (DAE).

Cette unité de traitement est certifiée ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50 001 (management de l'énergie).

La société Sénerval, filiale du groupe Séché Environnement, exploite l'UVE depuis le 6 juillet 2010, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP). Ce contrat, conclu pour une durée de 20 ans, prévoyait d'importants travaux pour l'évolution du site dont la mise à l'arrêt d'une des 4 lignes d'incinération.

COMPOSITION DES LIGNES

Initialement composée de 4 lignes d'incinération, la suppression d'une des lignes avait été anticipée dans le cadre contractuel de la DSP actuelle. Ainsi, seules 3 lignes ont été remises en service à l'issue des travaux de désamiantage menés de 2014 à 2019, pour une capacité de traitement fixée à 270 000 t/an.

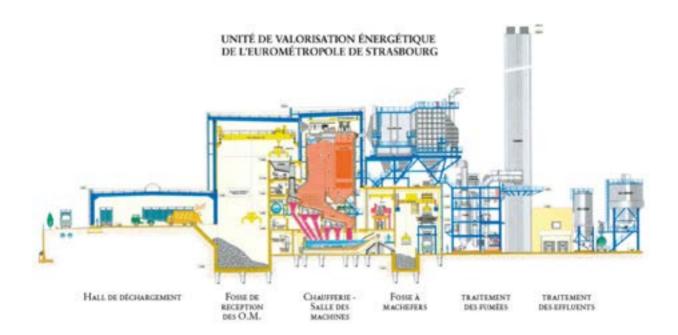
Chaque ligne d'incinération se compose:

- D'un four à grilles d'une capacité nominale de 11 t/h à PCI 2 050 kcal/kg, soit une puissance thermique de 25 MW;
- D'une chaudière de récupération de la chaleur permettant une production unitaire nominale de vapeur de 32,5 t/h (27 bars, 330 °C);
- D'un traitement des fumées constitué:
- d'électrofiltres pour le dépoussiérage,
- d'un lavage humide pour la neutralisation des gaz acides et le captage des poussières résiduelles et des métaux lourds,
- d'un traitement SCR (réduction sélective catalytique) pour le traitement des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines-furanes. Ce dispositif SCR permet d'atteindre un niveau d'abattement des NOx au-delà des seuils réglementaires (< 80 mg/Nm³).



L'UVE DISPOSE ÉGALEMENT

- D'une plateforme de maturation et de traitement des mâchefers, intégrant les installations de déferraillage et de criblage, et permettant la valorisation matière des métaux ferreux / non ferreux et des mâchefers ;
- D'un broyeur d'encombrants (mis en service en 2013);
- D'une station de traitement des eaux avant rejet au réseau d'assainissement (nouvelle station mise en service début 2013);
- De deux groupes turbo alternateur, l'un d'une puissance de 22MW (GTA2), l'autre d'une puissance de 2MW (GTA1);
- D'un réseau de vapeur (13 bars 250 °C longueur 4,3 km) alimentant 3 industriels en proximité;
- D'un réseau de chauffage urbain (circulation d'eau chaude), d'une longueur de 11 km, desservant 3 chaufferies principales, pour l'alimentation finale de 17 000 équivalent-logements issue de la valorisation de l'énergie produite par la combustion des déchets (mis en service en octobre 2013).

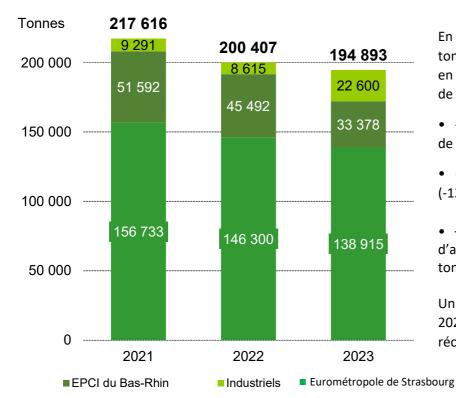


RÉSULTATS 2023 DE L'ACTIVITÉ

Synthèse des chiffres clés

		Unité	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Tonnage	e entrant	Tonnes	217 616	200 407	194 893	-2,75%
Tonnage détourné		Tonnes	22 797	9 954	4 732	-52,46%
Tonnage	e incinéré	Tonnes	193 935	200 713	194 831	-2,93%
Tonnage	e vapeur produite	Tonnes	670 202	685 564	663 279	-3,25%
	Sortie chaudière	MWh	416 826	422 200	416 000	-1,5%
	autoconsommation (process)	MWh	106 931	104 521	85 298	-18,39%
Énergie thermique	vendue (réseau de vapeur vers industriels)	MWh	120 609	114 055	93 374	-18,13%
Énergie t	vendue (réseau de chaleur vers logements)	MWh	85 764	79 204	70 402	-11,11%
	en admission GTA1 (groupe turboalternateur)	MWh		650	101 397	15 499,54%
	en admission GTA2	MWh	83 870	7 050	80 010	1 873,04%
o)	produite par GTA1	MWh		115	2 269	1 034,89%
Énergie électrique	produite par GTA2	MWh	22 485	1 975	20 624	944,25%
éle	vendue (réseau EDS)	MWh	8 756	799	12 878	1 511,76%
۶۰ ب	produits	Tonnes	43 726	40 676	38 238	-5,93%
Mâchefers	Traités	Tonnes	43 726	41 737	39 514	-5,33%
Mâ	Métaux récupérés	Tonnes	2 464	1 997	1 429	-26,24%
REFIOM 6	et gâteaux de filtration	Tonnes	5 074	5 423	5 221	-3,72%

Apports de déchets (en tonnes) et répartition tonnage de l'Eurométropole de Strasbourg



En 2023, l'UVE a réceptionné 194 893 tonnes de déchets, contre 200 407 tonnes en 2022 soit un tonnage global en baisse de 2,75% selon le détail ci-dessous :

- - 5,1 % des apports de l'Eurométropole de Strasbourg (- 7 385 tonnes);
- 26,7 % des apports des EPCI (-12 144 tonnes);
- + 162,3 % des apports de déchets d'activités économiques avec 22 600 tonnes (+ 13 985 tonnes).

Un meilleur fonctionnement des lignes en 2023 a permis à l'exploitant de réceptionner davantage de DAE.



- Services techniques des communes
- Refus de tri (issus des gravats et du centre de tri de la collecte sélective)
- Encombrants
- Collecte OMR et petits objets encombrants

Les tonnages détournés enregistrés en 2023 sont en forte baisse. Cette situation est multifactorielle :

- les opérations de remise en route du GTA1 réalisées en 2021 et 2022 avaient entraîné des arrêts provoqués ou fortuits, donc moins de capacités d'incinération et plus de détournements,
- le travail de fiabilisation de l'outil industriel mené par l'exploitant porte ses fruits, avec moins d'arrêts de ligne sur 2023 et donc une meilleure disponibilité des équipements.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION MATIÈRE

L'activité d'incinération sur le site de l'UVE a permis une valorisation énergétique et une valorisation matière des déchets. En 2023, les deux groupes turbo-alternateurs ont fonctionné avec le redémarrage post-sinistre du GTA2 fin 2022 et la mise en service du GTA1 en janvier 2023. Cela a permis une production d'électricité très satisfaisante et une réduction de la quantité d'électricité achetée par l'exploitant. La performance énergétique obtenue pour 2023 est de 64,8% selon le référentiel PE R1, ce qui permet à l'UVE de bénéficier d'un taux de TGAP réduit (seuil au-dessus de 60%).

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

663 279 tonnes de vapeur ont été produites en 2023 contre 685 564 tonnes en 2022, soit une baisse de 3,2%.

La quantité d'énergie en sortie chaudière est quant à elle, quasiment stable avec un estimatif de 416 000 MWh en 2023 contre 422 200 MWh en 2022.

L'écart entre la quantité d'énergie produite et la quantité utilisée est essentiellement lié au taux de fonctionnement des équipements et de leur rendement dont l'utilisation varie en fonction des besoins saisonniers.

Destination de la vapeur en 2023 :

- Autoconsommation de l'UVE: 19,8%

- Livraison à 3 industriels pour utilisation process : 21,7%

Réseau de chaleur urbain : 16,4%Production d'électricité : 42,1%

Bilan électrique 2023 :

- 10 015 MWh ont été autoconsommés soit quasiment 10 fois plus qu'en 2022 avec 1 291 MWh;
- 14 359 MWh ont été achetés soit 40% de moins qu'en 2022 avec 24 339 MWh;
- 12 878 MWh ont été vendus à Électricité de Strasbourg soit 16 fois plus qu'en 2022 avec 799 MWh.

VALORISATION MATIÈRE

Les mâchefers ont été dirigés :

- Vers l'enfouissement en Allemagne pour les lots d'octobre à décembre 2022 (évacués à l'été 2023), présentant des non-conformités car ayant fait l'objet d'aléas d'exploitation (réglage de la combustion, arrêts fortuits, etc.) pour un total de 7 619 tonnes (en forte baisse par rapport aux 26 195 tonnes non conformes évacués en 2022);
- En valorisation matière en tant que sous-couche routière pour les lots de janvier à septembre 2022, évacués d'octobre 2022 à avril 2023, pour un total de 20 951 tonnes contre 5 079 tonnes en 2021-2022. Une valorisation matière de 1 429 tonnes de métaux ferreux et aluminium a été possible par extraction de ces matériaux encore présents dans les mâchefers.

REJETS AQUEUX ET ATMOSPHÉRIQUES

L'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, son exploitation se fait dans le respect d'un arrêté préfectoral et sous le contrôle de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). En 2020, l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014 a été remplacé par l'arrêté du 17 juillet 2020 pour l'UVE et par l'arrêté du 22 septembre 2020 pour la plateforme de traitement des mâchefers (PTM). Ceci afin de répondre à plusieurs objectifs :

- · Mise en cohérence pour les deux sites des prescriptions fixées entre l'ancien arrêté préfectoral et les différents arrêtés complémentaires établis pendant la phase de travaux de désamiantage de l'UVE comprenant l'intégration de nouvelles valeurs limites environnementales ;
- Fixation des contraintes tenant compte des évolutions techniques et réglementaires nationales.

Un suivi continu des rejets, pour les principaux polluants, est assuré par l'instrumentation en place à l'UVE, régulièrement contrôlée et étalonnée. Conformément à l'arrêté préfectoral, des contrôles périodiques sont réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et aqueux de l'installation.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE L'UVE

Le tableau ci-après indique les valeurs moyennes annuelles calculées à partir des relevés des analyseurs en continu ainsi que des résultats des contrôles périodiques. Les valeurs limites de rejets fixées dans l'arrêté préfectoral correspondent à des valeurs journalières et la conformité des rejets est donc à contrôler sur cette fréquence réglementaire. Ce tableau donne ainsi une vision globale et moyennée des caractéristiques des rejets aqueux et atmosphériques.

Les résultats moyennés en sortie de cheminée indiquaient des concentrations bien inférieures à l'arrêté préfectoral pour la majorité des composés, excepté pour les dioxines et furanes avec des valeurs légèrement supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral.

Ces résultats ont donné lieu à un arrêté préfectoral complémentaire en date du 25 février 2021 demandant à l'exploitant de renforcer les mesures de contrôle et de transmettre un diagnostic sur la situation rencontrée avec le plan d'action associé.

L'exploitant a mis en place en 2021 un certain nombre d'actions correctives dont la vérification des préleveurs, le remplacement d'une des 3 couches de catalyse dans l'unité SCR (traitement des dioxines furanes et oxydes d'azote) et des améliorations de process permettant d'optimiser les phases de combustion des déchets.

En 2022, cette démarche d'amélioration continue s'est poursuivie avec le remplacement d'une seconde couche de catalyse dans l'unité SCR, sur les 3 en place. Les concentrations en dioxines et furanes se sont améliorées, mais des dépassements étaient encore observés.

En 2023, la troisième couche de SCR a été remplacée et des cannes gaz installées pour éviter les baisses de température dans les fours avant remise en route des brûleurs gaz et éviter ainsi la production de dioxines.

En complément du suivi en continu et des contrôles périodiques, l'Eurométropole de Strasbourg réalise des campagnes d'analyses permettant de mesurer l'impact des rejets de l'UVE sur son environnement :

- une campagne annuelle des retombées atmosphériques dans l'environnement,
- une campagne de mesures de la qualité de l'air (4 mesures sur 12 mois).
- La campagne annuelle de suivi de la qualité de l'air par analyse des retombées atmosphériques dans l'environnement s'est poursuivie en 2023. Réalisée par un laboratoire spécialisé, elle consiste à doser dans les lichens les retombées potentielles de dioxines furanes et de métaux lourds entraînés dans le panache de la cheminée de l'usine.
 - Les valeurs mesurées en 2023 par cette méthode utilisée depuis 2006, montrent, comme les années précédentes, des teneurs très proches des bruits de fond, et concluent en l'absence d'impact significatif de l'UVE sur son environnement proche.
- Une campagne de mesure de la qualité de l'air a démarré en 2023 et se poursuit en 2024. Elle s'effectue sur 4 périodes représentatives des variations saisonnières et permet de mesurer des paramètres ayant comme origine, entre autres, les activités d'incinération.
 - Plusieurs polluants sont étudiés soit dans l'air ambiant soit au travers des retombées atmosphériques pour les dioxines/furanes et les métaux lourds.
 - Quatre sites de mesures sont investigués, ils ont été sélectionnés en fonction de l'étude de modélisation du panache de fumée de l'UVE :
 - Deux points sont placés dans des zones théoriquement fortement impactées par les activités de l'UVE :
 - Deux autres points sont placés dans des zones théoriquement peu impactées par les activités de l'UVE (points témoins).

En 2023, les mesures ont été réalisées en juin (été) et en octobre (automne).

Les analyses n'ayant pas encore été réalisées sur une année pleine, les conclusions ne peuvent être que partielles.

Les premières informations obtenues montrent que sur l'ensemble des polluants disposant de valeurs réglementaires, celles-ci ont été respectées.

Concernant les dioxines et furanes, en juin 2023, sur les 2 sites théoriquement impactés par les activités de l'UVE, l'un présentait des résultats situés dans la gamme de bruit de fond urbain et industriel, le second dans la gamme de bruit de fond rural. En octobre 2023, les 2 sites théoriquement impactés par les activités de l'UVE présentaient tous deux des résultats situés dans la gamme de bruit de fond rural.

Concentrations des rejets atmosphériques (calculées à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

Flux estimés (calculés à partir des contrôles réglementaires et des mesures

		RÉSULTATS	RÉSULTATS	VALEUR LIMITE AP DU 20/07/2020	RÉSULTATS		.TATS
		2022	2023	Moyenne par jour		2022	2023
Débit de fumées : Nm3/tonnes à 11 % O2	Unité				Incinération tonne/an - Unité		
Poussières totales	mg/Nm ³	1,581	1,316	10	tonne/a n	2,87	2,41
Chlorure d'hydrogène (HCI)	mg/Nm ³	1,046	0,736	10	tonne/a n	2,22	1,55
Composés organiques volatiles (COV)	mg/Nm ³	1,539	2,037	10	tonne/a n	1,74	0,41
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	30,549	29,304	50	tonne/a n	37,03	41,10
Fluorure d'hydrogène (HF)	mg/Nm ³	0,046	0,079	1	tonne/a n	0,05	0,13
Dioxyde de soufre (SO2)	mg/Nm ³	8,373	8,416	50	tonne/a n	13,52	13,18
Oxydes d'azote (éq. NO2)	mg/Nm ³	55,575	56,230	80	tonne/a n	89,99	89,77
Ammoniac (NH3)	mg/Nm ³	0,907	0,489	30	tonne/a n	1,58	1,05
Mercure (Hg)	mg/Nm ³	0,026	0,0045	0,05	tonne/a n	0,0346	6,15
Cadmium + Thallium (Cd+TI)	mg/Nm ³	0,003	0,002	0,05	tonne/a n	0,0035	3,01
Antimoine + Arsenic + Plomb + Chrome + Colbalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Vanadium (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V)	mg/Nm ³	0,081	0,053	0,5	tonne/a n	0,115	75,40
Dioxines et furanes	mg/Nm ³	0,236	0,190	0,1	kg/an	0,317	0,246
Polychlorobiphenyls (PCB)	nanog iTEQ/ Nm ³	0,002	0,000023	0,1	gramme iTEQ/an	0,002	0,000031

REJETS DE L'UVE VERS LA DARSE (UNIQUEMENT LES EAUX PLUVIALES)

Les eaux pluviales de ruissellement de l'UVE sont rejetées au milieu naturel (Darse IV) après passage dans un débourbeur-déshuileur. Les valeurs résultent des moyennes des contrôles réalisés par des laboratoires accrédités et des mesures réalisées en continu sur l'installation.

Les travaux de maintenance réalisés suite au diagnostic approfondi réalisé en 2021 ont commencé à porter leurs fruits en 2022, et les valeurs pour 2023 sont encore à la baisse, ce qui confirme l'amélioration, notamment des valeurs de rejets sur les matières en suspension.

Rejets de l'UVE vers la Darse (uniquement les eaux pluviales)

		RÉSULTATS	VALEUR LIMITE	
	2021	2022	2023	Selon l'Arrêté Préfectoral du 17/07/2020
рН	7,2	7,3	7,6	5,5 < pH < 8,5
MES (matières en suspension)	187,5	58,5	44,8	< 100 mg/l
DCO (demande chimique en oxygène)	298	160,6	122,1	< 300 mg/l
HCT (hydrocarbures totaux)	2,78	0,35	0,29	< 5 mg/l

REJETS DES EAUX GÉNÉRÉES SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES **MÂCHEFERS**

Les eaux pluviales de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont récupérées par un réseau qui s'écoule par gravité vers le bassin tampon de la plateforme.

Ces eaux sont ensuite dirigées vers l'UVE pour y être traitées avec les eaux de process.

REJETS DES EAUX PLUVIALES DE L'UNITÉ DE BROYAGE

Les eaux pluviales de voiries (EP) sont récupérées par un réseau spécifique. Elles sont orientées dans un séparateur d'hydrocarbures avant d'être évacuées vers le milieu naturel (Darse IV). En cas de pollution de ces eaux ou lors d'incendie, ces eaux sont redirigées vers un bassin de confinement pour assurer la rétention de la pollution sur le site. Les eaux polluées sont ensuite pompées de ce bassin pour être traitées.

Un système d'obturation avec vessie gonflable est en place sur la conduite de rejet du réseau EP vers la Darse pour permettre une commande à distance du dévoiement des eaux pluviales.

REJETS DES EAUX DE PROCESS DE L'UVE VERS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Les eaux de process traitées *in situ* ainsi que les eaux de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont orientées vers le réseau d'assainissement pour leur traitement final sur la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

En 2023, les valeurs moyennées de concentration sont en nette amélioration par rapport à 2022, elles sont inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation, par la convention de déversement établie par l'Eurométropole de Strasbourg et par l'arrêté préfectoral d'exploitation. L'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 fixe des limites plus strictes sur la majorité des micropolluants métalliques et des limites identiques sur des paramètres plus classiques tels que le débit journalier, la DCO et les MEST.

Concentration des rejets des eaux résiduaires de l'UVE dirigées vers le réseau d'assainissement

Flux estimés

		RÉSU	LTATS	VALEUR LIMITE		ITE			LTATS
	Unité	2022	2023	Valeur AP du 20/07/2020	Valeur Conventi on 12/2019	Valeur AP du 26/03/2014	Unité	2022	2023
Débit	m³/jour	665	513	990	990	840	m³/a n	242 859	187 412
Température	°C	25,46	20,9			30	-		
рН	-	7,4	7,4			5,5 < pH < 8,5	-		
MES	mg/l	72,80	34,33	600	600	600	kg/an	17 680	6 434
DCO	mg/l	60,10	49,30	450	450	450	kg/an	14 596	9 240
DBO5	mg/l	12,74	12,12		800	-	kg/an	3 094	2 272
Azote Kjeldahl	mg/l	4,69	4,16			-	kg/an	1 139	779
Hydrocarbures	mg/l	0,120	0,112			5	kg/an	29	21
Indice Phénols	mg/l	0,164	0,036			-	kg/an	39,8	7
Cyanure libérable	mg/l	0,03	0,01	0,1	0,1	0,1	kg/an	7,29	1
Fluorures (F)	mg/l	3,00	2,61	15	15	15	kg/an	729	489
Chlorures (CI)	mg/l	2886	4025		6 000	-	kg/an	700 807	754 333
Arsenic (As)	mg/l	0,0023	0,0023	0,05	0,1	0,1	kg/an	0,56	0
Cadmium (Cd)	mg/l	0,0045	0,0021	0,025	0,05	0,05	kg/an	1,09	0
Chrome Hexavalent (Cr6+)	mg/l	0,0040	0,0041	0,05	0,1	0,1	kg/an	0,97	1
Chrome Total (Cr)	mg/l	0,0112	0,0131	0,1	0,5	0,5	kg/an	2,72	2
Cuivre (Cu)	mg/l	0,043	0,041	0,25	0,5	0,5	kg/an	10,5	8
Mercure (Hg)	mg/l	0,0027	0,0022	0,025	0,03	0,03	kg/an	0,66	0
Nickel (Ni)	mg/l	0,0171	0,0153	0,1	0,5	0,5	kg/an	4,15	3
Plomb (Pb)	mg/l	0,0391	0,0267	0,1	0,2	0,2	kg/an	9,50	5
Zinc (Zn)	mg/l	0,239	0,192	0,8	1,5	1,5	kg/an	58,0	36
Dioxines et furanes	nanog iTEQ/l	0,00034	0,00000	0,3	0,3	0,3	mg/a n	0,083	1
Composés organiques (COT)	mg/l	14,30	14,50	200	200	200	kg/an	3 473	2 717
Thallium (TI)	mg/l	0,001	0,001	0,05	0,05	0,05	kg/an	0,243	0
Azote global	mg/l	7,43	7,34		15	-	kg/an	1 804	1 376
Halogènes organiques adsorbables (AOX)	mg/l	0,30	0,26	5	5	5	kg/an	73	49

TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2023

L'UVE de l'Eurométropole de Strasbourg étant concernée par la directive sur les émissions industrielles en application du Code de l'environnement, un certain nombre de chantiers menés en 2023 ont porté sur l'évolution règlementaire liée à cette directive (Meilleures Techniques Disponibles – BREF MTD) applicable au 3 décembre 2023.

Une délibération a été adoptée en juin 2023 par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg visant notamment à:

- assurer la fiabilisation des performances de l'UVE en matière de rejets atmosphériques et aqueux et autoriser la réalisation des études et des travaux nécessaires,
- réaliser des travaux de remise en état de certains bétons localisés notamment à l'étage où se situent les canaux mâchefers,
- réaliser le démantèlement du traitement de fumée de la ligne n°4 (ligne définitivement mise à l'arrêt en 2016).

En complément, cette délibération a permis de lancer deux autres études qui permettront à la collectivité de disposer d'éléments de décision en vue de définir la stratégie à adopter concernant l'avenir de l'UVE :

- un diagnostic technique de l'état de l'UVE (bâti et process),
- une étude prospective de la production de déchets à horizon 2030-2050.

Par ailleurs, en prévision de l'évolution de la réglementation au 3 décembre 2023, le délégataire a mené les chantiers suivants :

- Installation d'analyseurs en continu du mercure,
- Identification des situations « autres que normales » ou OTNOC (Other Than Normal Operating Conditions) tout au long du process,
- Mise en place de cannes gaz sur les 3 lignes pour stabiliser et maintenir la température des fours à 850°C,
- Mise en œuvre d'une injection manuelle de charbon actif permettant d'abattre les dioxines-furanes et le mercure.

En parallèle, d'autres chantiers indépendants de la mise aux normes ont également été menés :

Renouvellement de différents équipements dont les compresseurs d'air, la bâche d'appoint pour le stockage de l'eau déminéralisée utile au process, des vannes vapeur, le bas de trémie des électrofiltres.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024

L'année 2024 sera principalement dédiée à :

- La poursuite des procédures de consultation pour la réalisation des travaux (fiabilisation des performances et bétons);
- La réalisation des études prospectives pour objectiver l'état actuel de l'UVE et les besoins futurs du territoire :
- La réalisation de campagnes complémentaires d'analyses des concentrations de polluants tout au long du traitement des fumées pour aider au pilotage des lignes, engager les actions correctives nécessaires et alimenter les futurs candidats en charge des travaux de fiabilisation des performances:
- La poursuite de l'analyse de la qualité de l'air 2023/2024 pour évaluer l'impact potentiel de l'UVE sur son environnement.

LES ÉCO-ORGANISMES

Agréés par le Ministère de la transition écologique, les éco-organismes prennent en charge, pour le compte de leurs adhérents, la fin de vie des équipements mis sur le marché dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Les REP peuvent être :

- financières : l'éco-organisme participe au financement de la collecte, de la valorisation et du traitement des produits qui le concernent;
- opérationnelles : l'éco-organisme prend en charge l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des produits en fin de vie ;
- · ou mixtes.

Grâce aux écotaxes perçues, les éco-organismes incitent à l'éco-conception et au développement de filières de valorisation et de traitements adaptés, ce qui se traduit pour le consommateur en dispositifs de collectes spécifiques pour ses déchets. Plusieurs dispositifs sont proposés par l'Eurométropole de Strasbourg: collectes en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie.

Éco-organismes en contrat avec l'Eurométropole de Strasbourg

Déchet	Dispositif de collecte	Éco- organisme	Nature de la REP
Papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique	Bac jaune, sac de tri, conteneur d'apport volontaire, déchèteries	Citéo	Financière
Verre	Conteneur d'apport volontaire, déchèteries		
Déchets d'équipement électrique et électronique	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	OCAD3E (via Ecosystem)	Mixte
Lampes et ampoules	Déchèteries	Ecosystem	Opérationnelle
Déchets d'éléments d'ameublement en bois, métal, plastique,	Déchèteries	Ecomaison	Mixte
Déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, solvants, acides, bases,)	Déchèteries DDS	EcoDDS	Mixte
Textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie, tissus)	Déchèteries Conteneurs Textiles	Eco TLC	Financière
Piles et accumulateurs	Déchèteries	Corepile	Opérationnelle

Dans le cadre de partenariats directs entre les metteurs sur le marché et les éco-organismes, d'autres points de collectes existent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- lampes, luminaires, D3E, piles (grande distribution);
- médicaments non utilisés et déchets d'activités de soins à risques infectieux (pharmacies) ;
- pneumatiques (garagistes);
- DEA (magasins d'ameublement).

Collecte, réemploi, valorisation

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Sénerval 67100 Strasbourg Exploitant de l'UVE de Strasbourg	Déchets ménagers résiduels	Traitement	Incinération	Délégation de service public 2010 - 2030
Schroll 67100 Strasbourg (Centres de tri Altem, route du Rohrschollen, et Schroll, rue de Cherbourg - Strasbourg)	Papiers et Emballages ménagers recyclables	Collecte en conteneurs d'apport volontaire Tri des collectes sélectives	Recyclage	Marché public 2021 - 2025
Valterra 67100 Strasbourg Exploitant du centre de valorisation des déchets verts de l'Eurométropole de Strasbourg	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2023-2027
Reichstett Matériaux 67550 Vendenheim	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2020 - 2024
Sarm 67100 Strasbourg	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2020 - 2024
Sardi 67100 Strasbourg	Déchets ultimes	Conditionnement	Enfouissement	Marché public 2021 - 2025
Suez 67026 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2025
Envie 2E 67200 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2025
Grandidier 88330 Rehaincourt	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2021 - 2024
Alsadis 68703Cernay	Amiante (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public 2021 - 2024
Trédi Hombourg 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2024

Prestatairs	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Amianteko 68750 Bergheim	Amiante (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public juillet 2021 -2025
Schroll / Ritleng Revalorisation 67270 Rohr	Plâtre	Conditionnement	Recyclage	Marché public 2022 - 2026
Produnet 67100 Strasbourg	Pneus	Collecte Conditionnement	Recyclage	Marché public 2022 - 2025
Recycal SAS 67750 SCHERWILLER	Verre	Collecte en conteneurs d'apport volontaire et stockage	Recyclage	Marché public 2023 - 2026
Chimirec Est 54450 Domjevin	Huiles moteur	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Diakonie Kork Epilepsiezentrum D- 77694 Kehl-Kork	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Les Bouchons de l'Espoir 67 67 270 Scherlenheim	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022- 2025
Médecins du Monde/Est Argent 67000 Strasbourg	Radiographies	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Emmaüs (2 structures) 67200 Strasbourg 67450 Mundolsheim	Tous déchets hors déchets dangereux	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 2017 - 2023 SIEG 2022 - 2026
Emmaüs 67450 Mundolsheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
EBS Le Relais Est 68270 Wittenheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Horizon Amitié 67100 Strasbourg	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Vétis 67400 Illkirch-Graffenstaden	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026

Suez RV NORD EST 67100 Strasbourg	Déchets ménagers résiduels Déchets des collectes sélectives papiers/emballages et verre	Collectes en porte-à- porte (5 communes Ouest du territoire)	Incinération Recyclage	Marché public 2021 - 2024
Suez RV NORD EST 67100 Strasbourg	Rotation des bennes (Déchèterie de Breuschwickersheim et déchèteries mobiles)	Installation et transport de bennes	Recyclage, valorisation énergétique	Marché public Breuschwickersheim 2022 - 2026 Déchèteries mobiles 2021 - 2024
Tredi 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques des ménages (Déchèterie de Breuschwickersheim)	Collectes ponctuelles Traitement	Incinération Valorisation énergétique	Marché public 2020 - 2024

Négoce et revente de matériaux

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Schroll 67100 Strasbourg	Papiers, cartons, plastiques et métaux issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Marché public 2021 - 2024
OI Manufacturing 69100 Villeurbanne	Verre	Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2023
Derichebourg - ESKA 67100 Strasbourg	Métaux	Broyage Tri Vente	Recyclage	Contrat de cession 2023
Derichebourg – ESKA 67000 Strasbourg	Batteries	Collecte Broyage	Recyclage	Convention 2022 - 2023
Grandidier 88330 Rehaincourt	Huiles alimentaires	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2023

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de fusion par intégration de la communauté de communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg, deux modes de financement coexistaient sur le territoire : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) sur les 5 communes intégrées en 2017 (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le reste du territoire.

Depuis le 1er janvier 2023, date d'harmonisation du mode de financement sur l'Eurométropole de Strasbourg, les 33 communes sont soumises à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale d'un bien foncier indépendamment des quantités de déchets produites.

En ce qui concerne les déchets assimilables aux déchets ménagers des structures autres que les particuliers autrement appelées « non-ménages », la redevance spéciale (RS) est facturée en remplacement de la TEOM. La RS est calculée sur la base des volumes de déchets résiduels et recyclables collectés. Ce mode de facturation permet aux non-ménages de s'impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture, notamment par la réduction des déchets ou par le geste de tri.

Les taux de TEOM

Les taux d'imposition sont différenciés en fonction du type de collecte et du niveau de service rendu aux usagers. Trois zones ont ainsi été définies sur le territoire pour la TEOM:

1^{ère} Zone

Elle correspond aux 7 communes de plus de 10 000 habitants qui bénéficient de services adaptés en fonction du type d'habitat. Le taux de taxe est de 11,59 %. Ce taux est constant depuis 2020.

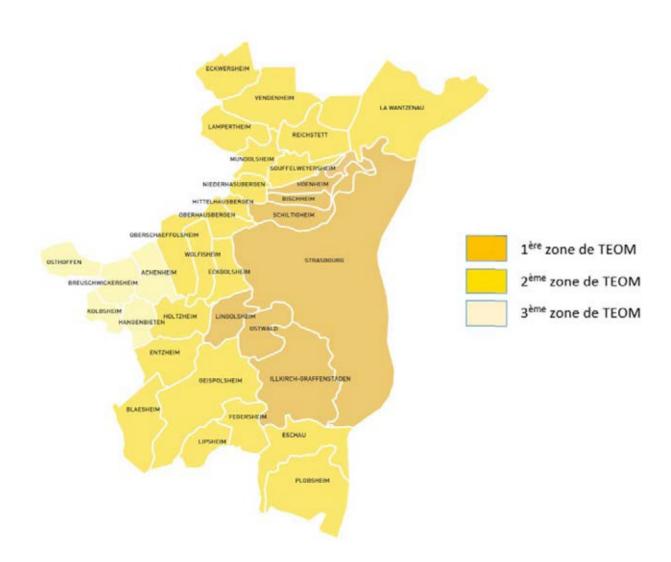
2^{ème} Zone

Elle correspond aux 21 communes de moins de 10 000 habitants desservies une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels. Les administrés doivent présenter leurs bacs en bordure de voie publique les jours de collecte.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Le taux de taxe est de 6,13%. Ce taux est constant depuis 2020.

3^{ème} Zone

Elle correspond aux 5 communes Ouest du territoire qui sont desservies en porte à porte une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels, tous les 15 jours pour la collecte sélective et une fois par mois pour la collecte du verre. Le taux de taxe, adopté en 2023 dans le cadre de l'harmonisation des modes de financement, est de 7,54%.



MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

La redevance spéciale est une facturation pour les déchets des « non-ménages » issus des activités publiques et privées basée sur le volume de déchets produits. Elle vient en remplacement de la TEOM et a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri de leurs déchets.

L'Eurométropole de Strasbourg l'a mise en place progressivement depuis 2013. Par mesure d'exemplarité, les établissements non soumis à la TEOM (administrations, établissements publics) ont été les premiers concernés.

La généralisation à l'ensemble des professionnels a ensuite débuté en 2015.

La délibération du 25 janvier 2019 avait acté la reprise du déploiement de la redevance spéciale dès 2020 et une finalisation en 2 ans pour les professionnels produisant plus de 770 litres de déchets par semaine, qui devaient passer de la TEOM à la RS selon un phasage géographique.

Le déploiement de la RS a été finalisé en 2021 sur 28 communes et s'est poursuivi en 2022 sur les 5 communes de l'ouest du territoire qui sont passées à la TEOM complétée de la redevance spéciale au 1^{er} janvier 2023. Le démarchage a été finalisé en 2023 avec la régularisation de certains dossiers qui n'avaient pu être traités lors de la période de crise sanitaire (2020 et 2021).

En 2023, sur l'ensemble des 33 communes, 1 538 clients ont été facturés à la redevance spéciale dont 65 sur les 5 communes.

Dans la continuité de cette démarche et pour amener tous les usager·ères (ménages et non-ménages) à réduire et à mieux valoriser leurs déchets, la collectivité a mené une étude de faisabilité, finalisée début 2021, concernant la mise en place d'une tarification incitative.

La réflexion s'est poursuivie au long de l'année 2023 en réinterrogeant les modalités de mise en œuvre de cette tarification incitative notamment au vu des coûts de mise en œuvre élevés au regard des performances observées sur des territoires urbains.

BUDGET GÉNERAL – 33 COMMUNES SOUMISES À LA TEOM

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2023, le montant des dépenses de fonctionnement du service public de gestion des déchets s'évalue à près de 82 M€, soit une augmentation d'environ 6,4 M€ (+ 8%) par rapport à 2022.

Les dépenses de collecte progressent de 2,2 M€ et celles de traitement de 4,2 M€.

La progression des dépenses de fonctionnement s'explique en partie par la conjoncture fortement inflationniste des derniers mois (impacts sur la masse salariale et les prix de marchés) mais aussi par le déploiement des politiques publiques de réduction et valorisation des déchets, parmi lesquelles peuvent être citées :

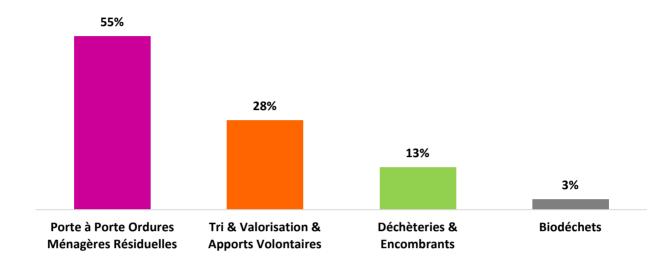
- L'extension des consignes de tri (surcoût de 1,5 M€), dépense partiellement compensée par les soutiens reçus de l'éco-organisme CITEO,
- La poursuite du déploiement de la collecte des déchets alimentaires (surcoût de 0,5 M€) : sensibilisation des foyers, fournitures de sacs et bioseaux, prestations de collecte et de valorisation.

S'agissant plus particulièrement des coûts de fonctionnement de l'usine de valorisation énergétique (UVE), qui progressent de + 1,7 M€, soit + 5% par rapport à 2022, trois évolutions importantes sont à souligner :

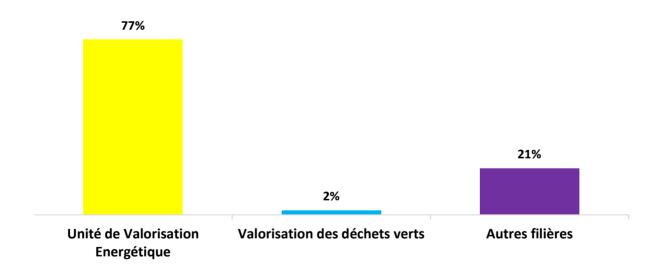
- D'une part, l'inscription en 2023 d'une provision de 8 M€, constituée dans l'hypothèse, non confirmée à ce jour, où les travaux à venir d'amélioration des performances environnementales et d'amélioration du bâti imposeraient une fermeture temporaire du site et des détournements de déchets ;
- D'autre part, et en sens inverse, une baisse de 2,5 M€ par rapport à l'exercice précédent des dotations aux amortissements des immobilisations ;
- Enfin, Il convient également de rappeler qu'en 2022 un avenant 12 avait été délibéré pour l'indemnisation de l'exploitant de diverses dépenses afférentes notamment au GTA1 et aux mâchefers. Ce poste de dépense n'a pas été reconduit en 2023, soit une réduction de 3,6 M€ du budget.

Dépenses de fonctionnement

Collecte des déchets



Traitement



BILAN FINANCIER 2023 (EN €) - BUDGET GÉNÉRAL

Dépenses de fonctionnement (en €)

COLLECTE	40 022 479	
Porte à porte Ordur Résiduelles	21 938 381	
Régie	Achats	537 249
	Véhicules et fluides	1 544 684
	Masse salariale & formation	14 554 598
Prestations externes	3	193 203
Impôts, taxes et cha	0	
Charges de structure	3 202 718	
Dotations aux amort	issements	1 905 929

TRAITEMENT	42 279 733	
Centre de Valor Verts	839 208	
Régie	Achats	50 110
	Véhicules et fluides	0
	Masse salariale & formation	110 191
Prestations exte	rnes	546 786
Impôts et taxes exceptionnelles	0	
Charges de stru	108 931	
Dotations aux a	mortissements	23 189

Tri Valorisation		11 343 480
Régie	Achats	258 752
	Véhicules et fluides	587 439
	Masse salariale & formation	6 269 267
Prestations externes		1 792 631
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		1 568 099
Dotations aux amortissements		867 292

Unité de valorisation énergétique		32 756 514
Régie	Achats	100 836
	Véhicules et fluides	0
	Masse salariale &	455 177
	formation	455 177
Prestations externes		12 552 772
Impôts, taxes et charges		575 815
exceptionnelles		373 013
Charges de structure		4 070 045
Dotations aux amortissements et		15 001 868
provisions		

Déchèteries & Encombrants		5 402 006
Régie	Achats	417 867
	Véhicules et fluides	587 389
	Masse salariale & formation	2 811 425
Prestations externes		436 488
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		774 847
Dotations aux amortissements		373 991

Autres filières		8 684 011
Régie	Achats	2 257
	Véhicules et fluides	0
	Masse salariale &	96 718
	formation	90 / 10
Prestations externes		1 735 847
Impôts, taxes et charges		0
exceptionnelles		U
Charges de structure		1 082 514
Dotations aux amortissements		0
Centre de tri		5 766 676

Biodéchets		1 338 612
Régie	Achats	114 877
	Véhicules et fluides	0
	Masse salariale & formation	171 376
Prestations externes		851 898
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		199 109
Dotations aux amortissements		1 352

TOTAL GENERAL 82 302 212

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Établies à 87 M€en 2023, les recettes de fonctionnement sont en hausse par rapport à celles de 2022 (+ 991 k€).

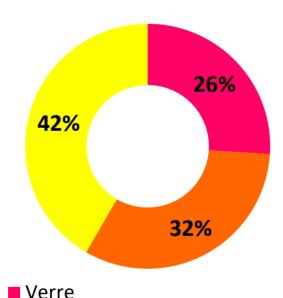
Le produit fiscal généré par la TEOM représente 68,4 M€ en 2023. Il est en hausse par rapport à 2023 (+ 8%). En parallèle, le produit perçu de la redevance spéciale comptabilisé au titre de l'exercice 2023 est en baisse de 1,8 M€ malgré une forte progression des facturations émises (+2,2 M€) en raison de l'extourne d'ajustements comptables antérieurs (-4,0 M€).

Les soutiens des éco-organismes sont en baisse d'1M€ (3,6 M€ en 2023 contre 4,6 M€ en 2022), 84% proviennent de Citéo, en charge de la valorisation des emballages ménagers. Certains soutiens 2021 ont été perçus sur l'exercice 2022, ce qui a artificiellement augmenté les soutiens 2022. En 2023, les soutiens CITEO s'élèvent à 3 M€, contre 2,3 M€ à périmètre constant sur 2022.

Les ventes matières s'évaluent à 1,2 M€ en 2023. Elles sont en baisse de 1,8 M€ principalement en raison de la chute du cours des matériaux et de la baisse du tonnage de certains flux. Le phénomène est marqué pour partie sur la ferraille (prix moyen de reprise de 165€/t en 2023 contre 209€/t en 2022), ou le PET clair (prix moyen de 495€/t en 2023 contre 703€/t en 2022).

Certains tonnages sont en déclin, particulièrement le verre (- 312 tonnes par rapport à 2022) et les journaux, revues et magazines (- 618 tonnes par rapport à 2022).

Ventes matières



- Métaux collectés en déchèterie, batteries et huiles alimentaires
- Cellulosiques et métaux issus de la collecte sélective

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	68 410 511
Prestations à des tiers	10 410 813
Abonnement & redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	10 019 885
Redevance des ordures incinérées	13 922
Redevances déchets verts	117 786
Prestations annexes	259 219
Redevance versée par fermier ou concessionnaire	425 134
Soutiens Eco-Organismes	3 642 554
OCAD3E et Eco-System	211 921
CITEO	3 050 932
Eco-TLC	-
Eco-Mobilier	342 559
Eco-DDS	18 653
Fonds recyclage petits alus & alliance pour le recyclage capsules alu	18 489
Ventes de matières	1 195 068
issues des collecte sélectives	788 908
issues des déchèteries	406 159
Reprise sur provisions et amortissements	1 890 340
Produits exceptionnels	1 111 545
TOTAL GENERAL	87 085 964
TOTAL OLIVERAL	67 003 304

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2023, le montant des investissements réalisés sur le budget général est de 6 M€, soit une baisse de 1,6 M€ (- 21%) par rapport à 2022.

Cette forte baisse est liée en grande partie à l'achèvement des paiements liés à des travaux de mise en conformité menés jusqu'en 2022 (optimisation du ramonage des chaudières, contrôle vidéo dans le cadre de la loi AGEC, remise en route du GTA1).

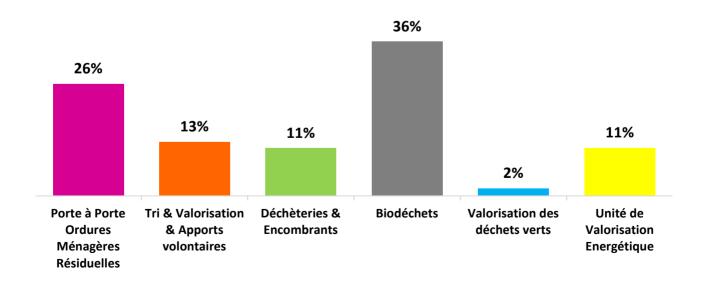
Pour 2023, le solde de ces dépenses s'établit à 867 k€ (soit -1,5 M€ par rapport à 2022), il comprend les dépenses liées aux études pour la rénovation du poste de pesée de l'UVE et aux dernières indemnisations du délégataire pour la remise en route du GTA1.

Les autres investissements sont stables (5,1 M€ contre 5 M€ en 2022) et comprennent les dépenses suivantes :

- 0,6 M€ pour les véhicules et matériels nécessaires à la collecte (- 1,5 M€);
- 2,7 M€ pour l'acquisition d'abris bacs et bioseaux pour la collecte des déchets alimentaires (+ 1,8 M€) ;
 - 1,4 M€ de bacs (+ 0,7 M€);
 - 0,1 M€ pour l'achat de conteneurs d'apport volontaire (- 0,1 M€)
 - 0,3 M€ pour divers autres investissements.

Une subvention de 1 M€ de soutien au déploiement des collectes séparées des déchets alimentaires versée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ainsi qu'un droit à déduction de la TVA de 346 k€ lié au chantier de désamiantage de l'UVE viennent minorer les dépenses qui s'établissent ainsi à près de 4,6 M€.

Dépenses d'investissement par activité



Dépenses d'investissement (en €)

COLLECTE	4 010 749
Porte à porte Ordures Ménagères Résiduelles	1 219 885
Bacs Poubelles	951 490
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	30 819
Acquisition de véhicules	128 119
Projet informatique RS - Optimisation	75 104
Subvention compost	15 421
Etude	10 080
Aménagement divers	8 852
Tri Valorisation	589 035
Bacs Poubelles	407 781
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	95 824
Acquisition de véhicules	49 427
Etude	0
Projet informatique RS - Optimisation	32 188
Aménagement divers	3 815
Recettes subvention d'investissement	0
Déchèteries & Encombrants	520 640
Aménagements divers	47 835
Acquisition de véhicules	472 804
Subvention SIEG	0
Biodéchets	1 681 190
Etude	44 640
Aménagement divers et contenants de collecte	2 661 106
Recettes subvention d'investissement	-1 024 556
TRAITEMENT	602 620
Centre Valorisation des Déchets Verts	81 498
Etude	11 837
Aménagement divers	69 661
Unité de valorisation énergétique	521 122
Aménagement divers	867 539
Recettes subvention d'investissement	-346 417
Autres filières	0
Aménagement divers	0
, and agenetic divers	0
TOTAL GENERAL	4 613 369

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR VOIRIE

Par une décision du 18 septembre 2023 (n°466461), le Conseil d'Etat a jugé que présente le caractère d'un déchet ménager, tout bien ayant la nature d'un déchet habituellement produit par les ménages, que ce soit au sein ou hors du foyer. Cette définition intègre les déchets jetés par les usagères de l'espace public dans les corbeilles de rue ou sur la voie publique.

Il appartient en conséquence d'intégrer désormais à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (article D2224-1 du CGCT), les coûts de collecte et de traitement des déchets sur voirie (notamment déchets collectés en corbeille de rue).

Pour l'exercice 2023, ces coûts s'élèvent à 18,5 M€, dont 18,3 M€ pour les dépenses de fonctionnement et 0,2 M€ pour les dépenses d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Régie	Achats	230 853
	Véhicules et fluides	340 838
	Masse salariale & formation	10 143 151
Prestations externes		3 037 762
Charges de structure		4 329 138
Dotations aux amortissements véhicules de collecte		242 228
TOTAL GENERAL		18 323 971

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS TTC (en €)

Acquisition de corbeilles publiques	32 220
Mobilier de propreté à compaction solaire	133 962
TOTAL GENERAL	166 182

^{*} Les chiffres du rapport annuel, établis dans une logique analytique, peuvent différer de ceux du compte administratif.

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS DE SERVICE RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Prestataire	Prestation	Montant mandaté en 2023 € HT
Envie 2E Alsace	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	119 192
Grandidier	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques en dépôts sauvages sur les déchèteries	22 863
Mineris	Lavage et maintenance préventive de conteneurs de surface et conteneurs enterrés	119 492
Produnet	Prise en charge, transport et traitement des pneus collectés en dépôts sauvages	61 908
Sardi	Traitement des déchets ménagers et assimilés encombrants ultimes	148 715
Sardi	Collecte et stockage du verre	672 964
Schroll	Collecte, transport, tri des produits des collectes sélectives	6 401 660
Schroll Ritleng	Collecte et traitement en valorisation des déchets plâtre	62 186
Suez RV Nord	Traitement des déchets ménagers et assimilés encombrants ultimes	917 914
Suez RV Nord	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	146 392
Suez RV Nord	Fourniture et service pour le déploiement de la collecte des déchets alimentaires	916 907
Suez RV Nord	Collecte des déchets ménagers en porte à porte	279 000
Valterra	Traitement des déchets végétaux	529 664

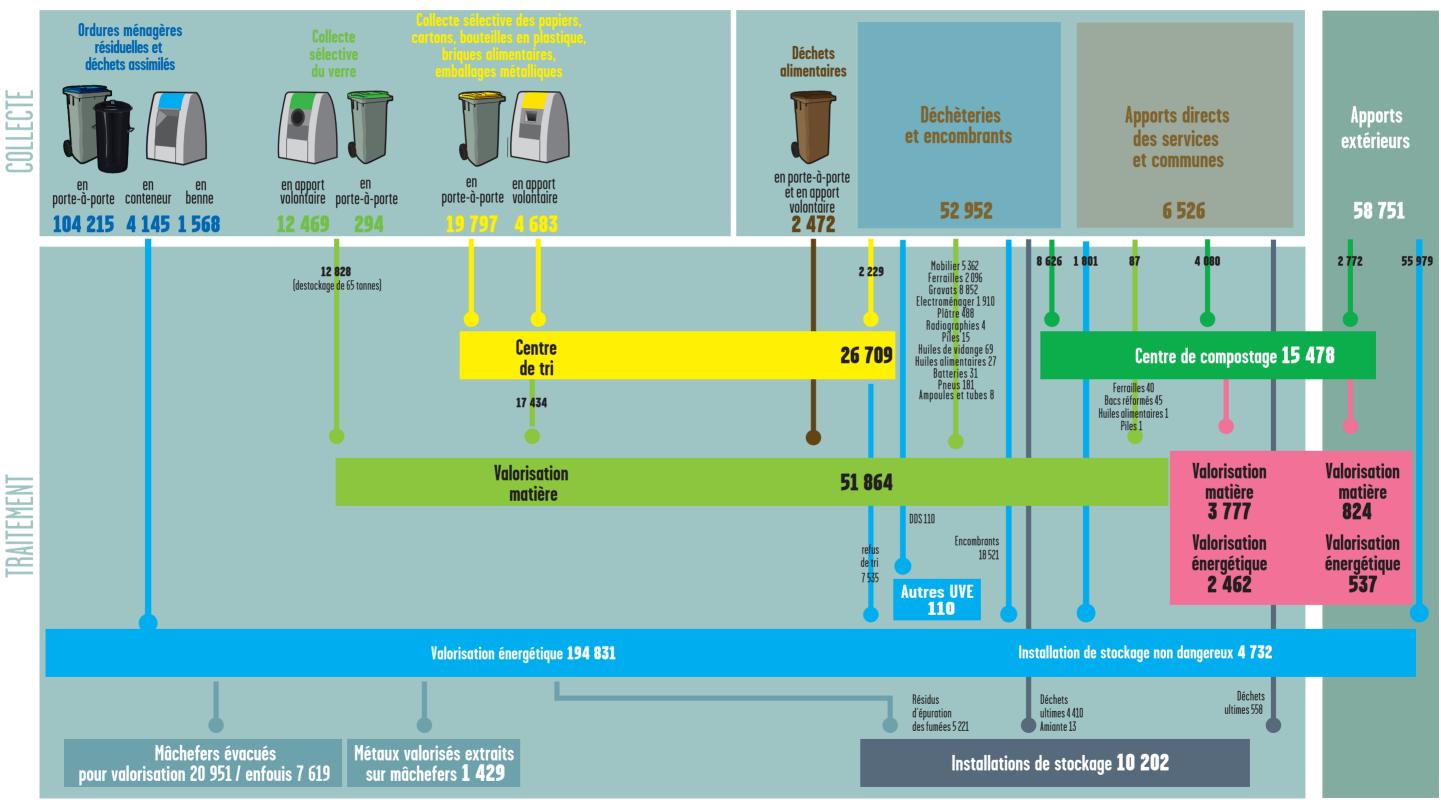
Schéma de gestion des déchets



ANNÉE 2023 - DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS
267 872 T TRAITÉES DONT 202 595 T COLLECTÉES
PAR LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

EN 2023, LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EST DE 27,3 %, il reste stable par rapport à 2022 (27,3 %).

389,5 KG/HAB./AN DE DÉCHETS COLLECTÉS Contre 402,6 Kg/HAB./An en 2022.



NOTES

NOTES

NOTES





VILLE & EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG 1 parc de l'étoile • 67076 strasbourg cedex 1 tél. 03 68 98 50 00 • courriel: courrier@strasbourg.eu WWW.Strasbourg.eu